



© Céline Ragonneau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

DIJON MÉTROPOLE

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

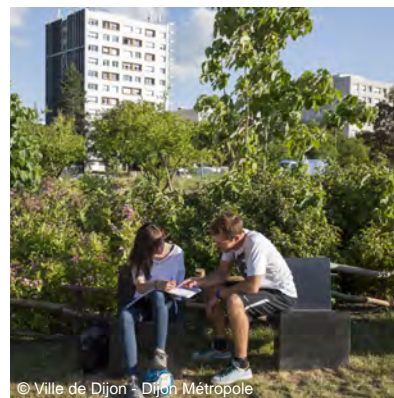
2018



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



© Céline Ragonneau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ÉDITO

CONSTRUIRE LA MÉTROPOLE DURABLE

Par **François Rebsamen**

Maire de Dijon
Président de Dijon métropole
Ancien ministre



Dans la métropole dijonnaise, 90 % des transports publics utilisent la traction électrique – tramways, bus hybrides, navettes électriques en cœur de ville. De manière globale, nous agissons pour le développement des modes de déplacement doux, un meilleur partage de l'espace entre tous et l'émergence de solutions nouvelles pour se déplacer autrement et mieux – autopartage, parkings-relais, covoiturage... Une dizaine d'écoquartiers sortent de terre, à l'emplacement de friches militaires ou hospitalières : ils offrent à leurs habitants un cadre de vie remarquable. Nos bâtiments publics sont conçus de manière exemplaire, à l'image du Zénith, de la piscine olympique et même du musée des Beaux-Arts, logé pourtant dans un palais en partie médiéval. Notre réseau de chaleur s'imposera bientôt comme l'un des plus étendus de France, proposant une chaleur partagée à petit prix pour des bâtiments publics comme des logements. Nos grands parcs obtiennent la labellisation Ecojardin, récompense d'une gestion écoresponsable. Et en matière de biodiversité, nous oeuvrons pour la préservation des abeilles et je suis ravi de voir que la nouvelle marque Bleu blanc ruche, dont la vocation est de repeupler la France en abeilles, et l'école nationale d'apiculture s'installent à Dijon. La préservation de notre planète, menacée par une activité humaine de plus en plus gourmande en énergies et productrice d'effets négatifs sur l'environnement, est le fil vert de notre stratégie de développement pour la métropole. Cette stratégie porte ses fruits : les études relèvent la qualité de vie exceptionnelle dans notre agglomération et nous sommes reconnus comme une référence écologique et aujourd'hui en mesure de nous positionner parmi les villes candidates pour devenir « capitale écologique européenne » à l'horizon 2021.

Je vous souhaite bonne lecture de ce rapport de développement durable de Dijon métropole.





Jean-Patrick Masson

Adjoint au Maire de Dijon,
délégué à l'Énergie, au Patrimoine municipal
et à la Propreté
Conseiller délégué Dijon Métropole,
Patrimoine - Environnement - Réseaux

En ce moment où les préoccupations écologiques reviennent sur le devant de la scène au plan international comme dans l'esprit des français, Dijon métropole poursuit ses efforts pour être une référence écologique. Tous les ans le bilan de notre action est présenté au travers de ce rapport' cela permet de voir le chemin parcouru. Il balaie les éléments qui font de notre territoire, un territoire où est pris en considération tout ce qui fait la qualité de vie de nos concitoyens, participant de manière volontariste et à sa hauteur aux enjeux majeurs de notre siècle : la lutte contre les changements climatiques la nécessaire adaptation à ceux ci et la préservation de la biodiversité.

Je tiens à remercier ici tous ceux qui par leurs efforts constants travaillent à atteindre nos objectifs, qu'ils soient élus ou appartenant aux services. Beaucoup reste à faire et je sais pouvoir compter sur vous tous.

Bonne lecture.

SOMMAIRE



09 Présentation
de la collectivité

10 Modalités de
réalisation
du rapport
développement
durable

11 Choix
des pictogrammes

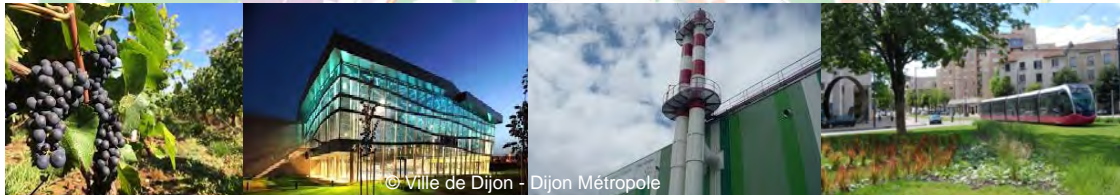
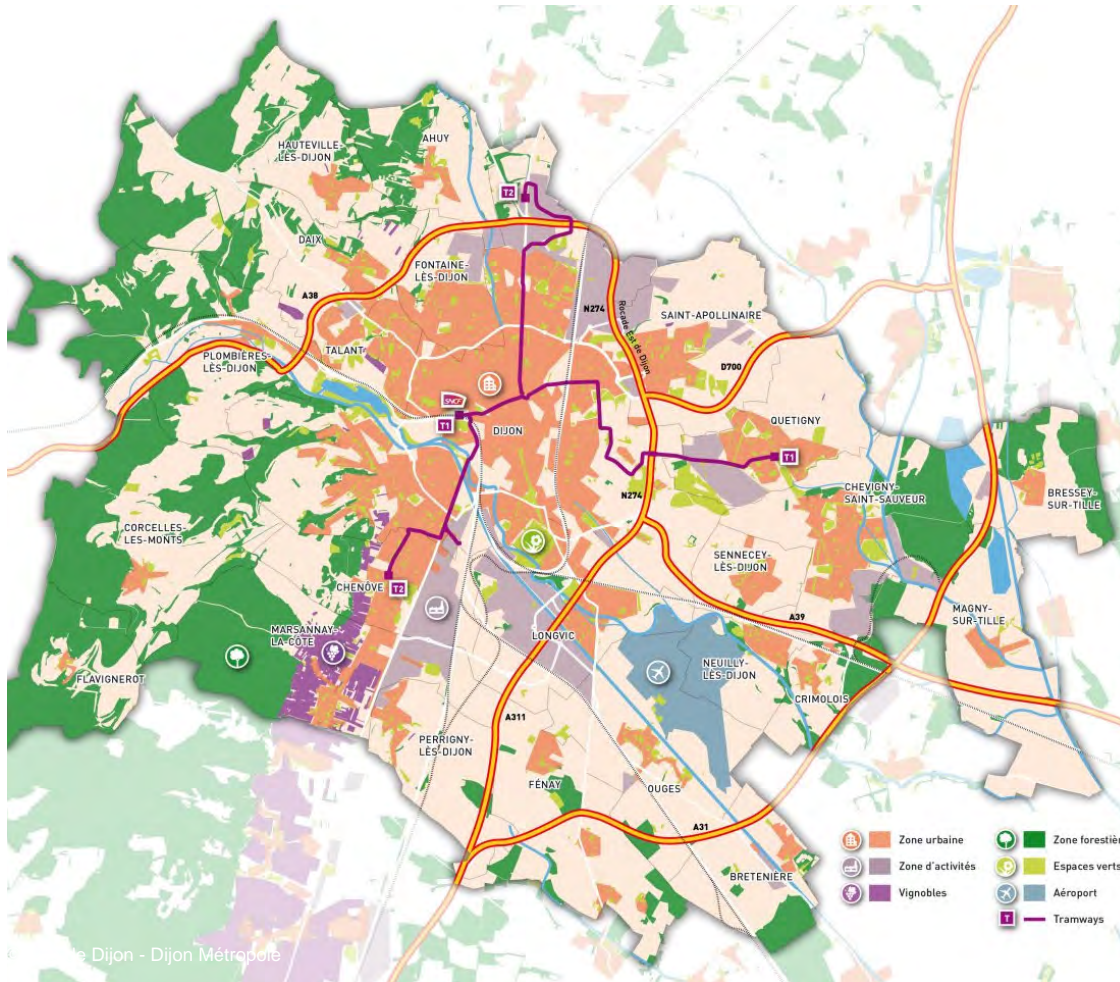
13 Finalité 1
Lutte contre le changement climatique

37 Finalité 2
*Préservation de la biodiversité, des milieux
et des ressources*

61 Finalité 3&4
Épanouissement de tous les êtres humains

*Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et les générations*

71 Finalité 5
*Dynamique de développement suivant des modes
de production et de consommation responsables*



Une capitale régionale rayonnante et attractive

Dijon fait partie, depuis avril 2017, des 22 métropoles françaises. Elle appartient au cercle des zones urbaines identifiées par l'Etat comme les plus importants dans la structuration du territoire national. Dijon, capitale de la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté depuis le 1er janvier 2016, se voit ainsi dotée des moyens d'amplifier encore son rayonnement et de renforcer son attractivité.

Le passage en statut de métropole implique l'intégration de nouvelles compétences, transférées en particulier du conseil départemental de la Côte-d'Or. La métropole prend également pleinement en charge le développement touristique à l'échelle de l'agglomération tout entière. Avec 24 communes, Dijon métropole compte 257.843 habitants (chiffre Insee, 1er janvier 2018). La métropole assume aujourd'hui des missions essentielles pour son territoire : le développement économique, l'urbanisme et l'habitat, la gestion de l'eau et des déchets, l'environnement, les mobilités, la politique de la ville, le tourisme, le soutien au sport professionnel... Le projet métropolitain, voté en décembre 2017, est sa feuille de route pour les prochaines années. Elle a signé avec la région Bourgogne-Franche-Comté, en mai 2018, dans le cadre des journées nationales de France urbaine à Dijon, un contrat métropolitain qui prévoit l'engagement de la région à ses côtés pour le financement des projets structurants pour le territoire. Elle élabore actuellement son plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements (PLUi-HD), qui a vocation à remplacer 26 documents d'urbanisme.

Au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg, Dijon métropole joue un rôle majeur, celui d'une capitale régionale qui s'est dotée, depuis 2001, d'équipements et d'infrastructures indispensables : deux lignes de tramway, rocade nord, nouvel hôpital François-Mitterrand et nouvel hôpital privé Dijon-Bourgogne, Zénith, piscine olympique, grand stade, musée des Beaux-Arts en cours de métamorphose, centre

d'art contemporain, Cité internationale de la gastronomie et du vin, réseaux de chaleur urbains, usine d'incinération mise aux normes, station d'épuration entièrement reconstruite, 400 hectares supplémentaires de zones d'activités économiques, On Dijon – la ville connectée, un projet unique au monde par son ampleur –, une dizaine d'écoquartiers... L'ensemble de ces projets structurants a été mené avec, en toile de fond, la volonté affirmée de positionner Dijon métropole comme une référence écologique en France. A ce titre, la collectivité est notamment engagée dans un projet exceptionnel en faveur du développement de l'agriculture périurbaine et notamment la renaissance d'un vignoble de renom.

Le dynamisme et l'attractivité de Dijon métropole sont étayés aujourd'hui par des indicateurs objectifs : une double reconnaissance de l'Unesco, au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, une augmentation régulière de sa population qui n'a d'équivalent dans le quart nord-est du pays qu'à Strasbourg, une croissance marquée des effectifs étudiants, un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale, l'intérêt porté par de grands noms de l'architecture et de l'urbanisme, la multiplication des labels et des classements favorables à l'agglomération dans la presse nationale ou spécialisée, l'afflux de plus en plus important de touristes... Mais ses projets de développement, Dijon métropole les mène sans perdre de vue l'essentiel : la qualité de vie de ses habitants. Elle met ainsi en œuvre une gouvernance prenant en compte la diversité des communes qui la composent et place l'habitant au cœur de son action.

MODALITÉ DE RÉALISATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées

dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Les élus référents ont été rencontrés afin de développer une stratégie générale quant à la réalisation du présent rapport. Une fiche signalétique a été envoyée à tous les services pour recenser les actions qui seront insérées dans le présent rapport. Les stratégies de chaque finalité ont été rédigées conjointement avec les directeurs de Pôles.

Le service écologie urbaine de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport. Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections relatives au présent rapport.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

De plus, parce que les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

C'est pourquoi il a été décidé de présenter les actions sous le prisme des 5 finalités du développement durable, et les 17 objectifs de développement durable (ODD) établis en 2015 (détaillés ci-après).

LES PICTOGRAMMES DES FINALITÉS ET DES OBJECTIFS

Les 5 finalités du rapport développement durable

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a élaboré un cadre de référence, pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21.

Ce cadre propose une grille de lecture autour de cinq éléments de méthode à mettre en œuvre et de cinq finalités auxquelles les actions et projets territoriaux de développement durable doivent contribuer autant que possible.



Lutte contre le changement climatique

1



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2



Épanouissement de tous les êtres humains

3



Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4



Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5

Les 17 objectifs du développement durable





© Ville de Dijon-Dijon Métropole

*Lutte contre
le changement
climatique*



Finalité

1



INTRODUCTION

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous.

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

STRATÉGIE

En 2009, la Communauté d'Agglomération de Dijon métropole s'est fixée comme objectif de devenir une référence écologique. Elle s'engage, dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'ADEME Bourgogne et le Conseil Régional de Bourgogne, dont elle est lauréate, dans la réalisation volontaire d'un Plan Climat Energie Territorial exemplaire et d'une démarche de labellisation Cit'ergie (outil d'animation, de mise en œuvre, et d'évaluation du PCET).

Les objectifs du PCET sont les 3x20 à 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre,
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique,
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique

Avec un objectif de réduction de 381 teCO₂, Dijon Métropole l'a décliné par secteur de la manière suivante :

Réduction de :

- 40% d'émissions de GES dans l'habitat,
- 42% d'émissions de GES dans le tertiaire,
- 10% d'émissions de GES dans les déplacements des habitants,
- 21% d'émissions de GES dans le chauffage urbain,
- 14% d'émissions de GES dans les déchets,
- 10% d'émissions de GES dans les biens de consommation,
- 14% d'émissions de GES dans l'industrie,
- 14% d'émissions de GES dans l'agriculture.

Ces objectifs ont été déclinés dans le cadre des politiques mises en place par la métropole et sur lesquelles la collectivité peut directement agir :

Elle s'est donc fixée comme objectif de réduire les émissions de GES

produites par son activité de 20% ses émissions de GES, soit une réduction de près de 57 000 teCO₂ répartis de la manière suivante :

- 50% d'émissions de GES dans les Réseaux de chaleur existants
- 14% d'émissions de GES dans les Déchets
- 10% d'émissions de GES dans les Déplacements (TC, visiteurs, agents)
- 10% d'émissions de GES dans l'eau et l'assainissement
- 10% d'émissions de GES dans le patrimoine de la collectivité
- 10% d'émissions de GES dans les achats

Dijon métropole s'est aussi fixée des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique.

Ainsi il à la question : « Grand Dijon +3°C : comment améliorer le cadre de vie des Grand Dijonnais ? »

5 axes de travail ont été définis :

- Partager une culture commune de l'adaptation en sensibilisant les acteurs à cette thématique et en étant pédagogique ;
- Développer une dimension partenariale en associant les acteurs du territoire à la construction de la réflexion et des préconisations ;
- Articuler les différentes initiatives et intégrer les préconisations opérationnelles de manière cohérente avec les politiques publiques existantes ;
- Intégrer une dimension évolutive dans l'appropriation des enjeux (programme de travail défini annuellement sur des thématiques spécifiques) ;
- Valoriser les travaux en mutualisant les réflexions à d'autres projets et/ou territoires (retours d'expérience dans le cadre du réseau régional des Plans Energie Climat Territoriaux).





STRATÉGIE

En 2012 le PCET est délibéré par le conseil métropolitain.
En 2014, Dijon métropole reçoit le label Cit'ergie.
En 2015, Dijon métropole est retenue dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) lancé par le ministère de l'environnement.

2018 : Dijon métropole, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), réalise le bilan des actions de son PCET et s'engage dans un Plan Climat Air Energie Territorial dont l'objectif est la définition et la mise en œuvre d'une stratégie-énergie-climat cohérente et ambitieuse, compatible avec le SRADDET et prenant en compte le PLUIHD en cours d'élaboration cette même année.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 1

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE,
ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE



17

Dijon métropole élargit son Plan Climat Énergie Territorial pour s'engager dans un Plan Climat Air Énergie Territorial

Dijon métropole, par son PCAET, souhaite s'impliquer de manière déterminée et déterminante ; durant la génération des PCET il a été démontré que :

- 70 % des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) se décideront et seront réalisées par le niveau local
- 15 % des émissions de GES sont directement issues des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de la chaleur, notamment sur les réseaux de chaleur urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisation et d'organisation des transports.

Une collectivité a donc un rôle d'exemplarité ; elle doit être le moteur de changement pour son territoire et garante, dans la durée, des engagements pris.

Le PCAET, qui est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, concerne tous les secteurs d'activité ; il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation), de lutter contre le changement climatique (avec pour principal levier d'action : l'énergie) et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique (volet biodiversité, transition agricole et alimentaire).

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a élargi le périmètre des PCET en intégrant désormais

la réduction des sources de polluants atmosphériques (tels que les COV, NOx, et les particules fines qui ont un effet néfaste sur la santé) ; le changement climatique risquant d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique. Une différence cependant dans cette lutte, si les impacts des GES sont dits globaux, les polluants atmosphériques eux sont dits locaux. Une étude environnementale doit également être réalisée tout au long de l'élaboration du PCAET afin de permettre d'aboutir à une optimisation d'un plan afin qu'il soit le moins dommageable pour l'environnement et l'aider à trouver des solutions de substitutions le cas échéant.

Un bilan-état des lieux des actions 2014 du PCET de Dijon métropole voté en 2012, en cours de réalisation, permet déjà d'aboutir à quelques résultats.

La définition d'objectifs ainsi qu'un programme d'actions du PCAET de Dijon métropole devraient voir le jour d'ici le début de l'année 2019 afin d'être soumis pour avis aux acteurs locaux et aux habitants, fin 2019, suivi d'un vote définitif début 2020.

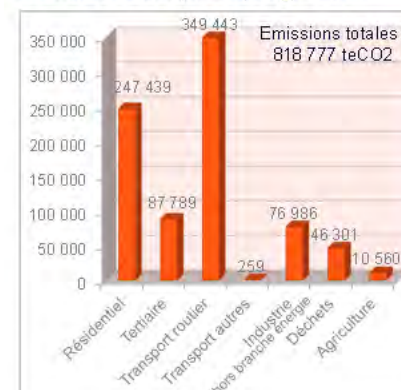
Etat des lieux du PCET - 2014

- 16%
d'émission de GES
(objectif 2020 : - 20 %)

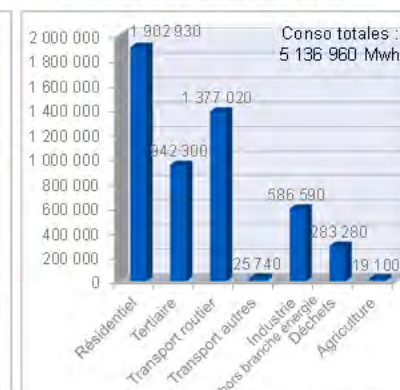
- 13%
de consommation d'énergie
(objectif 2020 : - 20 %)

+ 3,6%
d'EnR dans le mix énergétique
(avant raccordements RCU
objectif 2020 : + 20 %)

EMISSIONS DE GES
PAR SECTEUR (en teqCO₂) - 2014



CONSOUMATIONS ÉNERGÉTIQUES
PAR SECTEUR (Mwh) - 2014





AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Entre 2010 et 2014, l'agglomération dijonnaise a vu ses consommations énergétiques diminuer de 16% et ses émissions de gaz à effet de serre de 13%. La métropole s'inscrit donc pleinement dans la trajectoire délibérée en 2011 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, tout en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, Dijon métropole a voté en septembre 2018 son engagement dans la convention des Maires, et s'inscrit ainsi dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par l'Union Européenne à l'horizon 2030, ainsi que dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui fixe des objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, avec l'étape intermédiaire de 40% de réduction d'ici 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% d'ici 2050, avec l'étape intermédiaire de réduire la consommation des énergies fossiles de 30% d'ici 2030 ;
- porter à 32% la consommation des énergies renouvelables en 2030.

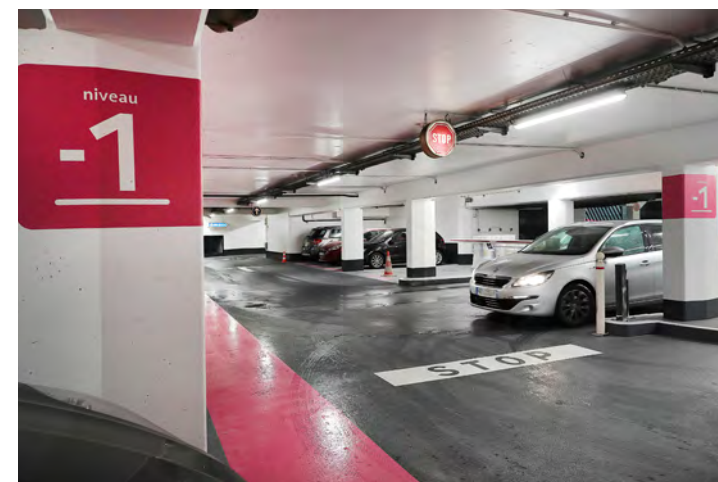
Parking en ouvrage, remplacement des réglottes d'éclairage en LED

Dans le cadre de la rénovation des parkings en ouvrage de Dijon : Remplacement des réglottes d'éclairage en LED. Pour rappel, les ampoules LED ne contiennent aucun matériau toxique et sont recyclables à 100%.

Dans cette première phase de travaux, les parkings en ouvrage concernés sont :

- Sainte Anne : 414 luminaires
- Condorcet: 368 luminaires
- Tivoli: 129 luminaires
- Darcy : 659 luminaires

De plus, afin d'accentuer la démarche d'économie de consommation électrique, instauration d'un système de 1/3 de l'éclairage en permanent et de 2/3 sur détection de présence.



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE,
ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

19



Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat privé (PTRE) Rénovéco métropole



Dijon métropole, « Territoire à Énergie Positive pour une Croissante Verte » (TEPCV), a déployé en 2017 son outil dédié à la rénovation thermique performante des logements privés, Rénovéco.

Rénovéco, soutenu par l'Etat, l'ADEME et la Région vient en appui des

propriétaires et copropriétaires à chaque étape de leurs projets d'amélioration énergétique : diagnostic, conseils de travaux BBC*, montage financier. Pour faciliter le parcours des porteurs de projets, Rénovéco travaille en étroite relation avec les acteurs locaux du bâtiment intervenant dans le processus de rénovation (maîtres d'œuvre et bureaux d'études, artisans et entreprises, syndicats de copropriétés, grandes surfaces de bricolage, établissements bancaires,...).

Le programme national « Habiter Mieux » porté par la Métropole sur son territoire s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Tout au long de l'année 2017, de nombreuses animations de sensibilisation grand public et actions de mobilisation des professionnels se sont tenues (balades thermiques, réunions d'information, ateliers, conférences, exposition), notamment lors des deux temps forts de Rénovéco – le Salon de l'Habitat et le Mois de la Rénovation - qui ont attiré près de 900 visiteurs.

En termes de perspectives, 2018 permettra la mise en place de l'expérimentation relative au Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE). Dijon métropole a en effet été retenue par

la Région Bourgogne-Franche Comté et ses partenaires, l'Etat et l'ADEME, parmi les huit territoires moteurs pour engager la dynamique. Ciblée sur la rénovation BBC* en habitat individuel, cette expérimentation figure dans les actions relevant du Contrat de métropole signé avec la Région en avril 2018.

*BBC : Bâtiment Basse Consommation

Résidence Chateaubriand
avant rénovation



Résidence Chateaubriand
après janvier 2019



670
Nombre de ménages
conseillés

+ 900
Nombre de personnes
sensibilisées au travers de
diverses animations

170
Nombre de professionnels
mobilisés

30%
Des projets Habiter Mieux
sont des rénovations BBC



AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE

Label Énergie Positive & Réduction Carbone (E+ C-) : une première opération à Dijon

2017

2902
logements autorisés
(droit des sols)

169 854 m²
de surface de plancher
construit
(habitat)

69 090 m²
de surface de plancher
construit
(commerces)

2 781
instructions de déclaration

Avec le soutien de Dijon métropole, Villéo, qui s'est entouré de l'agence dijonnaise d'architecture TOPOÏEIN STUDIO et du bureau d'études et d'ingénierie suisse AMSTEIN – WALTHERT, va réaliser, au 12 rue Clément Janin, la construction d'une résidence locative de 14 logements aux normes NF HQE E3-C1.

Cette opération est lauréate de l'appel à projets national « Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone » (E+ C-) lancé par l'État, l'Union Sociale pour l'Habitat et la Caisse des Dépôts et dont l'édition 2017 a réceptionné 136 candidatures représentant un total de 4800 logements.

Ce projet repose sur un système de chauffage, de production d'eau chaude et d'électricité très performant et novateur permettant d'une part, de réduire au maximum la facture énergétique des locataires et d'autre part, d'atteindre zéro émission de CO₂ au niveau des appareils de production de chauffage.

Pour obtenir ces résultats, le système « Zéro Émission » avec stockage solaire au sol (ZE-2-sol) a été retenu. Ce système, composé de cinq sondes géothermiques verticales à 200 mètres de profondeur environ, ainsi que de panneaux solaires hybrides installés en toiture-terrasse, permet de réaliser un stockage inter-saisonnier de l'énergie solaire pour une utilisation durant l'hiver. L'un des objectifs fixés par Villéo est que, sur une année, la production photovoltaïque d'électricité compense les consommations électriques des appareils de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

A souligner : L'opération présentée par Villéo a été récompensée dans la catégorie énergétique la plus ambitieuse en termes de recours significatif aux énergies renouvelables. La performance

énergétique obtenue correspond en effet au niveau « Énergie E3 », inférieure à l'objectif du bilan BEPOS Max. Il s'agit d'un bâtiment à énergie positive conforme à la future Réglementation Thermique 2020 : l'énergie produite grâce aux panneaux hybrides photovoltaïques sera supérieure à l'énergie consommée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Par ailleurs, la performance Carbone correspond au niveau « Carbone 1 » du label : les matériaux employés auront un très faible impact carbone sur l'environnement.

Le démarrage prévisionnel des travaux est programmé au 4^{ème} trimestre 2018.



Schéma de principe
de fonctionnement

12 rue Clément Janin - Dijon



Crédit : TOPOÏEIN STUDIO - Architecte

AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE, ÉCONOME EN ÉNERGIE ET EN GAZ À EFFET DE SERRE



Qualité de l'air intérieur dans les bâtiments : le forum QAMBI pour faire le point

Depuis 2017, un Cluster s'est réuni autour de l'organisme GA2B, "le" réseau bourguignon des équipements du bâtiment. Du diagnostic à l'évaluation, en passant par la mesure, la préconisation et l'offre de solutions innovantes, les entreprises du groupe de travail « QAMBI » (Qualité des AMBiances Intérieures) répondent aux enjeux importants de la qualité des ambiances intérieures et de la santé.

Actuellement, ces entreprises mènent ensemble une expérimentation dans les écoles maternelles et primaires de Neully-les-Dijon. L'objectif est de mesurer, en continu, la qualité des ambiances, telles que : la qualité de l'air, le bruit, la luminosité, la température, l'humidité, le confort. Ainsi les résultats obtenus permettront, à court terme, de modifier les «mauvais» usages et comportements des occupants. A terme, ils permettront de préconiser des améliorations (ventilation, traitement, régulation, acoustique, couleurs, etc.). Ceci dans le but de rendre les salles de classes plus confortables et propices à l'apprentissage.

Depuis début 2017, différentes campagnes de mesures ont été menées. Les premiers résultats ont été présentés aux institutionnels et professionnels lors du forum QAMBI.

Un CEP (conseiller en énergie partagé) conseille depuis plusieurs années le réseau Illicommunes de Dijon métropole, afin d'aider les communes volontaires à mettre en place pour chacune d'entre elle une stratégie énergétique patrimoniale. Ce CEP est d'ailleurs membre du Cluster GA2B.

Ces communes ont également participé à ce forum ; la qualité de l'air intérieur faisant partie de l'amélioration de la gestion des bâtiments communaux.

FORUM QAMBI

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET CONFORT DANS LES BÂTIMENTS

GROUPE SCOLAIRE DE NEULLY-LÈS-DIJON : SITE D'EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE. MESURES ET VISUALISATION 3D EN TEMPS RÉEL.

GA2B Neully-les-Dijon

MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 - 8H30-18H
Salle polyvalente de Neully-lès-Dijon, Place de la Liberté
Conférences - Démonstrations - Exposition
Entrée gratuite - Informations et inscriptions : www.ga2b.fr
Réservé aux professionnels et collectivités

Soutenu et financé par : REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE, DIJON métropole, DIPLOMATIE FRANÇAISE, edf



Déjà existant sur le territoire de Dijon métropole :

3 770 MWh
produits sur la métropole

17 000 m²
de panneaux photovoltaïques

430 toitures équipées
(0,15 % des toitures)

OBJECTIF 2

PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un nouveau centre de traitement des déchets : un centre de méthanisation

Dijon métropole souhaite se doter pour 2021 d'un nouveau centre de traitement des déchets en utilisant la technique de la méthanisation avec injection du gaz purifié (biométhane) dans le réseau de gaz naturel (la méthanisation est encouragée par loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Le centre de méthanisation devrait permettre de traiter non seulement certains déchets émanant de Dijon métropole, comme les boues et graisses d'épuration ainsi que les déchets végétaux mais également d'autres intrants tels que des graisses de restauration, des déchets issus de l'industrie agro-alimentaire, et de la production agricole...

L'objectif est d'utiliser toutes les ressources du territoire pour créer de l'énergie. Pour la métropole dijonnaise, l'enjeu est de disposer d'énergies locales en substitution aux non-renouvelables.

Grâce à la fermentation des déchets, l'équipement produira du biogaz, qui sera ensuite injecté dans le réseau de gaz de ville.

Le gisement total des différents intrants possibles susceptibles d'entrer dans la production de biogaz a été estimé à 40 000 tonnes par an.

Une société d'économie mixte à opération unique (Semop) va être constituée en la métropole, des industriels maîtrisant la technologie de la méthanisation et éventuellement des producteurs de déchets. Dijon métropole est ainsi la première collectivité à se lancer dans ce genre de réalisation par l'intermédiaire d'une Semop.

Projet de la centrale photovoltaïque de Dijon-Valmy



Le centre d'enfouissement technique de Valmy va être reconverti en centrale solaire photovoltaïque.

Implantés sur près de 16 hectares, plus de 44 000 panneaux solaires permettront d'alimenter 8 000 habitants en électricité dès 2021 (soit une production annuelle de 17 800 MWh).

Dijon métropole confirme son engagement dans une politique ambitieuse de développement durable. A noter que les émissions de 23 100 à 56 100 tonnes de CO₂ seront économisées par an avec cette nouvelle installation d'ENR.



PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Deux réseaux de chaleur urbain composés de 70% d'ENR desservent la métropole

SODIEN :

Lors des rencontres annuelles des réseaux de chaleur, l'Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de l'environnement (Amorce), a décerné au réseau Sodien (Société dijonnaise d'énergie nouvelle) le label écoréseau de chaleur.

Celui-ci s'occupe de l'exploitation du réseau de chauffage urbain des quartiers dijonnais de la Fontaine-d'Ouche, du Faubourg-Raines, des Valendons, des Bourroches, de l'Arsenal et de la Motte Giron, ainsi que de Chenôve, et fait partie du groupe Coriance.

La chaufferie du quartier des Valendons devient de ce fait « ecolabellisée ».

Alimenté majoritairement par la biomasse, ce réseau s'étend sur 27 kilomètres et dessert douze mille équivalents-logements.

Au total, six réseaux de chaleur Coriance ont reçu ce label en France.

DIJON ENERGIE :

Le réseau de chaleur Nord-Est de Dijon métropole se renforce avec la livraison fin juillet 2017 d'une unité de cogénération à gaz sur le site des Péjoces. Cette nouvelle installation accompagne le développement du réseau de chaleur de Dijon métropole qui, à terme, alimentera en chaleur l'équivalent de 28 000 logements. Cette nouvelle source de production de chaleur va permettre de subvenir aux besoins thermiques supplémentaires du réseau, toujours en cours d'extension, tout en maintenant un prix de chaleur concurrentiel pour les abonnés

Actuellement, la chaufferie des Péjoces approvisionne le réseau de

chaleur de Dijon métropole, et dessert une large partie Nord-Est de Dijon ainsi que la commune de Quetigny. Pour accompagner le développement du réseau qui se poursuit jusqu'en 2019, et après l'installation par sa filiale Dijon Energies d'un 3ème générateur biomasse de 10 MW durant l'été 2016, Dalkia installe en 2018 une unité de cogénération à gaz d'une puissance de 6,4 MW thermiques. A partir du 1er novembre 2017, le réseau de chaleur Dijon Énergies utilisera désormais trois principales sources de chaleur : la chaleur fatale de l'usine d'incinération des déchets ménagers de Dijon métropole, le bois-énergie issu de ressources régionales et la chaleur cogénérée nouvellement installée.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



À l'horizon 2023, le réseau de chaleur urbain maillé de la métropole sera le quatrième de France après ceux de Paris, de Lyon et de Grenoble

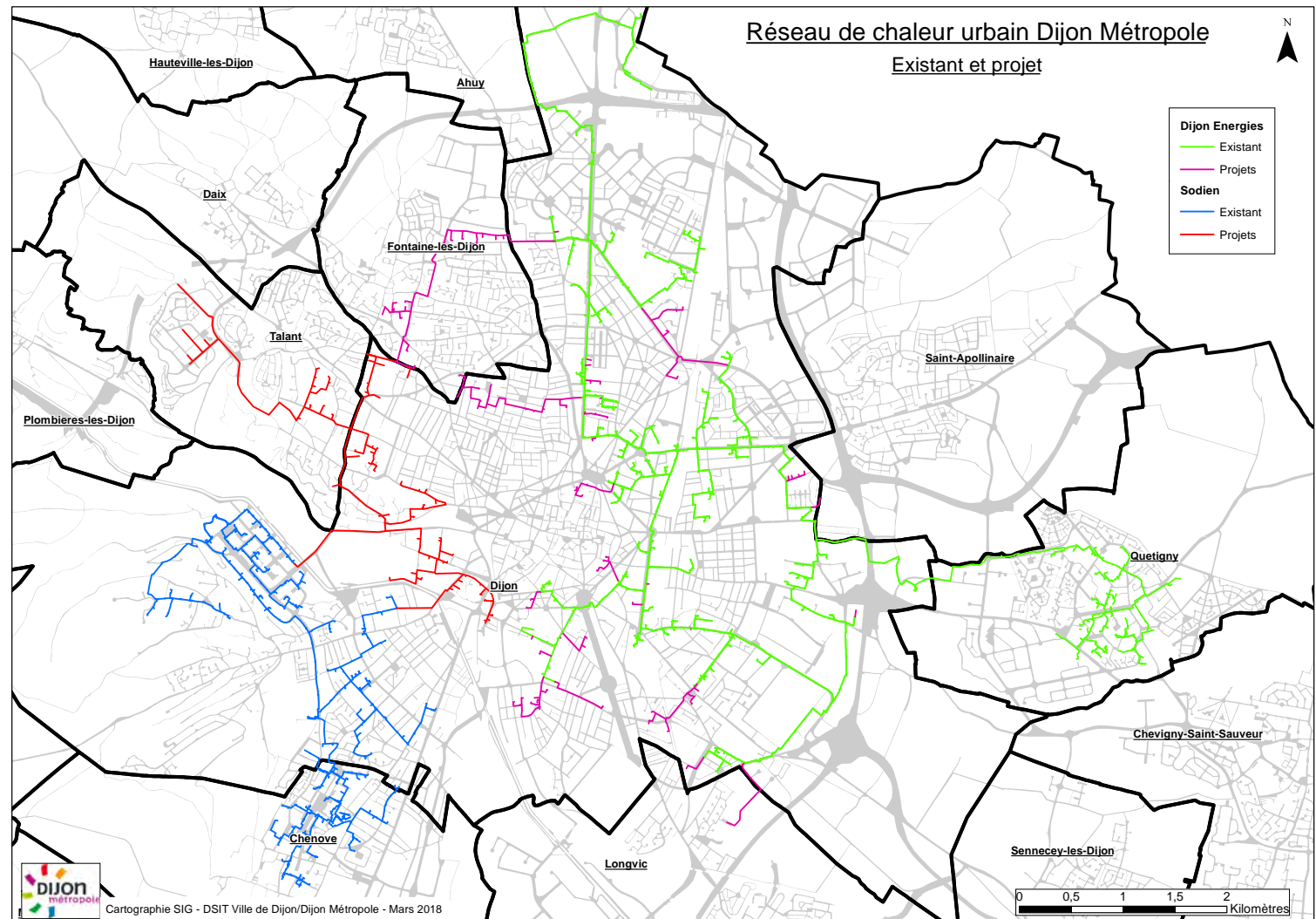
100 km de réseau

50 000 équivalents logements chauffés

550 000 MW-heure de chaleur délivrés aux abonnés par an



PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



PRIORISER LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

25



De l'énergie verte et du photovoltaïque

Dijon métropole a fait le choix de réduire son empreinte carbone en achetant de l'électricité en garantie 100 % renouvelable pour le tramway depuis sa mise en service en 2012. Ainsi, l'ensemble des besoins en énergie motrice et des équipements annexes (les stations de voyageurs, les feux de signalisation et l'éclairage public aux abords des voies) font l'objet d'un achat certifié en énergie verte par le fournisseur à hauteur de 12 000 MWh par an.

Par ailleurs, une centrale photovoltaïque installée sur le centre de maintenance injecte sur le réseau électrique environ 1 200 MWh chaque année, soit 10 % des consommations du tramway. Cette production représente 1/3 de la production photovoltaïque totale installée sur le territoire de Dijon métropole (source : données 2014 ORECA).

La métropole et la ville de Dijon achètent également de l'énergie en garantie d'origine verte pour 2 sites emblématiques : le siège de la métropole depuis 2005 et le musée des Beaux arts dans sa partie rénovée depuis 2012.

Deux autres installations d'énergie photovoltaïque sur des installations sportives (stade Gaston Gérard et piscine olympique) produisent au total environ 60 MWh par an. Un troisième site est en cours d'équipement au groupe scolaire Beaumarchais et devrait produire 53 MWh.

Dans les années à venir, des projets de nouvelles centrales photovoltaïques installées sur des structures telles que des parkings à proximité d'installations du tramway pourraient accroître la part de production photovoltaïque.

Centre de maintenance du tramway - Dijon





OBJECTIF 3

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS POUR AMÉLIORER LE QUALITÉ DES PARCOURS

Prioribus

4
pôles d'échanges
multimodaux

79 + 2
arrêts mis aux normes
PMR

54
bornes d'informations
voyageurs

1
nouvelle station vélodi

Dijon métropole, comme le préconise le Plan de Déplacements Urbains, poursuit l'amélioration de la qualité de son réseau de transport collectif et met en place en BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ses lignes de bus structurantes (Lianes 3, 4, 5 et 6 ainsi que la Corol). L'objectif est multiple :

- poursuivre le report modal de la voiture particulière vers les autres modes de déplacements moins polluants, et promouvoir ainsi une mobilité durable sur le territoire dijonnais ;
- combiner lignes de transport collectif efficaces, aménagements complémentaires dédiés aux modes actifs, et interface avec d'autres modes pour un « système » transport intégré ;
- promouvoir l'accès à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux non desservis par les deux lignes de tramway ;
- rester compétitif et performant pour l'utilisateur comme pour la collectivité, en maîtrisant et optimisant les coûts de gestion du réseau Divia ;
- conserver une approche des déplacements intégrée aux grands enjeux urbains de l'agglomération dijonnaise ;
- accompagner et soutenir le développement économique de l'agglomération dijonnaise en favorisant l'accès à l'emploi, notamment dans les zones d'activités.

Pour ce faire, plusieurs type d'actions sont menées depuis mars 2018.

Un système de priorité aux feux est mis en place sur les Lianes et la Corol en 2018 et 2019. Les bus auront une approche plus rapide et plus simple des carrefours à feux. Ils gagneront en rapidité et

régularité. En outre, de nouvelles bornes d'informations voyageurs en couleur sont mises en place facilitant l'accès et l'usage des transports collectifs (déploiement progressif de 54 bornes sur 2 ans).

La mise en accessibilité des arrêts de bus à destination des personnes à mobilité réduite se fait de manière systématique sur les arrêts en travaux. 79 arrêts de bus sont mis en accessibilité dans ce cadre. Deux autres arrêts sur une ligne classique (hors Lianes et Corol) s'ajoutent à ce nombre.

Enfin, plusieurs pôles d'échanges multimodaux sont créés en 2018. Ils intègrent les transports urbains, les modes actifs que sont les piétons et vélos ainsi que, pour un pôle, le transport ferroviaire. Les pôles ainsi aménagés sont :

- le pôle Vincenot, sur l'avenue Albert 1er (sortie de la gare SNCF). Ce pôle sera relié au Jardin des sciences et à la future Cité de la gastronomie et du vin. Les travaux ont lieu sur 2018 et 2019. Voies et arceaux prennent en compte de manière significative les cyclistes.
- le pôle Bd des Clomiers, F. Pompon, de Troyes, Avenue V Hugo. Une large part est donnée aux piétons en nombre important dans cette zone.
- le pôle place Barabant, rue du Transvaal, est aménagé de manière à sécuriser et simplifier les flux des modes doux. Une nouvelle station Vélodi est créée et des voies cyclables.
- le pôle Chancenotte permet des correspondances plus rapides, plus ergonomiques pour les usagers des transports urbains.

Cette opération se poursuit sur 2019 et 2020.



Installation des stations de gonflage et des totems de réparation pour les vélos

Ce type d'équipement permet aux cyclistes de gonfler ses pneus et de contrôler la pression afin de rouler en toute sécurité. De conception robuste prévue spécialement pour une utilisation en libre-service, de faible encombrement au sol et équipé d'un manomètre pour contrôler précisément la pression du pneu, une fente verticale permet de maintenir la roue du vélo pendant le gonflage.

Le tuyau de gonflage tressé métallique présente une tête de gonflage universelle s'adaptant à tous les types de valves (Presta, Schrader et Dunlop...).

Ce type de station de gonflage reste compact et accessible aux plus jeunes comme aux seniors puisque c'est une pompe à pied. Elle se fixe facilement en zone urbaine et est non énergivore puisqu'il n'est pas nécessaire de la raccorder au réseau électrique. Elle peut également être personnalisée.

Le totem de réparation, quant à lui est muni de 4 types d'outils accrochés à des chaînes inviolables (tournevis, clés Allen, clés plates et démonte-pneus). Il est possible de suspendre le vélo pour faciliter la réparation.

Ce projet a été proposé dans le cadre des budgets participatifs. En effet, depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement. Chaque Dijonnais(e) peut soumettre son ou ses idée(s) aux membres des commissions de quartier sur www.dijon.fr. Les propositions déposées seront réparties en 4 catégories (réalisable, non-réalisable, déjà prévu

et hors cadre) puis présentées aux membres des commissions de quartier qui voteront pour élire les projets à réaliser. Les idées retenues seront ensuite validées en conseil municipal avant de procéder à la réalisation.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Vélos

250 km
de voies cyclables

13 000
déplacements par jour à Dijon

+ 25 %
de vélos à l'automne
et au printemps

5,5 %
part des actifs
allant travailler à vélo
(Dijon 11^{ème} ville française)
Source INSEE-Enquête annuelle 2015

800
vélos DiviaVélo

400
vélos Divia Vélodi



DÉVELOPPER LES MOBILITÉS POUR AMÉLIORER LE QUALITÉ DES PARCOURS

Le vélo, sportif et écologique

Plus de 250 kilomètres de pistes de bandes cyclables ont été créés, la plupart des rues du centre-ville bénéficient de contre-sens cyclables, le passage aux feux a été facilité avec la pose de panneaux « cédez-le-passage cyclistes », des services ont été créés (Vélodi, DiviaVélo, aires de stationnement sécurisées...) et Dijon métropole soutient toutes les initiatives en faveur du vélo (Vélotour, associations de promotion du vélo, fête du vélo...). Les mobilités "actives", vélo et marche à pied, représentent désormais un tiers des déplacements dans l'agglomération.

Depuis plusieurs années, Dijon métropole développe une politique volontariste en faveur de l'usage du vélo : le service de location de vélo, le développement du réseau cyclable, 340 kilomètres de linéaire dédiés dont 20 km le long des voies du tramway, la généralisation des contre-sens cyclables, les "cédez-le-passage cycliste" aux feux, les "voie sans issue, sauf pour piétons et cyclistes", l'extension du secteur piétonnier de Dijon, l'installation d'arceaux de stationnement, en sont la preuve concrète.

Simple, pratique et agréable, DiviaVélodi, le vélo en libre service de la métropole, permet de couvrir les petits trajets quotidiens, sans pollution ni bruit.

Depuis septembre 2017, DiviaVélodi propose de nouveaux vélos, plus légers, de nouvelles bornes plus simples d'utilisation (plus besoin de soulever son vélo pour le raccrocher) et un système de location plus souple : en présentant simplement sa carte bancaire à la borne. Une nouvelle opportunité pour celles et ceux qui utilisent ponctuellement ce service mais aussi pour les touristes. L'utilisateur régulier peut quant à lui disposer d'un abonnement sur un support billettique Divia Mobilités commercialisé selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres offres du prestataire et bénéficier des

outils communs de gestion de la relation client : site internet, applications, centrale d'appels, SAV...

L'offre de location a été complété par DiviaVélo proposé par Divia, le service de location courte, moyenne et longue durée.



Photo de Dijon - Dijon Métropole



Mise en place de l'application unique DiviaMobilités

L'application DiviaMobilités ainsi que le site internet ont été entièrement restructurés en décembre 2017 afin d'intégrer les nouveaux services exploités par Divia, en plus du réseau Bus et Tram et de la location de vélos moyenne et longue durée : le stationnement en ouvrage et sur voirie, le service de vélos en libre-service et les fourrières automobiles et vélos.

Cette exploitation unique des services de la mobilité permet de mettre en œuvre efficacement et de manière coordonnée

les actions en matière de déplacements, mais également d'homogénéiser les services offerts aux usagers. Aussi, l'application mutualisée permet, entre autres, d'inciter les déplacements intermodaux en favorisant l'information voyageur, la commercialisation des services et de manière générale la relation aux clients. Il est également désormais possible de coupler des offres de mobilité, grâce à la carte billettique unique à l'ensemble des services.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre de la rénovation des parkings en ouvrage de Dijon : Installation de bornes de recharge pour véhicule électrique dans 6 parkings en ouvrage, ces bornes de 7kw sont divisées en 1 simple et une double, soit au total, 18 places dédiées au rechargement électrique. Les parkings en ouvrage concernés sont :

- Darcy
- Sainte Anne
- Condorcet
- Malraux
- Grangier
- Clemenceau



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Bus 2017

Une flotte de **199 bus** dont **102 hybrides**

28 lignes dont **5 lianes**

1 125 arrêts de bus

23 km de voies réservées aux bus

150 000 téléchargements depuis le lancement de l'application en 2011, record en 2017 avec **28 500 nouveaux téléchargements** (déjà + de 25 000 en date du 30 sept. 2018)

11,3 millions de km/an (bus+ tram)

178 292 voyages/jour (bus+ tram)

46,6 millions de voyages/an (bus+tram)



*Rue de la Liberté
900 mètres
piétonisés, colonne vertébrale
du coeur de ville*

190 000 piétons / semaine

*60 %
des habitants de Dijon
métropole pratiquent la
marche chaque jour*

*Marche et vélo représentent
33 %
des déplacements dans
l'agglomération*

*+ 62 %
Un déplacement à pied fait en
moyenne 700 mètres*

OBJECTIF 4

LUTTER CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

Une charte Qualité de l'air à destination des habitants

Dans le cadre de la Journée Nationale de la Qualité de l'Air, l'antenne Dijon métropole d'ATMO Bourgogne Franche-Comté a organisé une journée portes-ouvertes, afin de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les habitants sur l'importance d'améliorer la qualité de l'air grâce aux bonnes pratiques.

Cet événement a été labellisé par le ministère de la transition écologique et de la solidarité.

À l'occasion de la première Journée nationale de la qualité de l'air en septembre 2015, la communauté urbaine du Grand Dijon (devenue depuis Dijon métropole) figurait parmi les 25 territoires récompensés pour leur engagement dans la lutte contre la pollution de l'air, par le biais de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans ».

L'appel à projets « Villes respirables » vise à faire émerger des mesures exemplaires pour l'amélioration de la qualité de l'air afin de garantir, dans un délai de 5 ans, un air sain aux populations. Ces territoires contribuent au déploiement local des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Grand Dijon (Dijon métropole), seul lauréat de la région Bourgogne Franche-Comté de cet appel à projet, a notamment poursuivi le développement des mobilités douces avec l'aménagement de zones apaisées (aires piétonnes, zones de rencontre et zones 30) à Dijon et dans d'autres communes du territoire, et fait l'acquisition cette année de navettes électriques (Divia City) en remplacement des véhicules actuels.

Afin de sensibiliser ses habitants aux bonnes pratiques pour maintenir une bonne qualité d'air, Dijon métropole, en collaboration avec Dijon Ville Santé et Atmo BFC, élabore actuellement une charte Qualité de l'air (extérieur et intérieur) qui sera déclinée au printemps 2019 au travers de ses 24 communes.





Dijon métropole, membre actif au sein de l' Alliance des collectivités pour la qualité de l'air

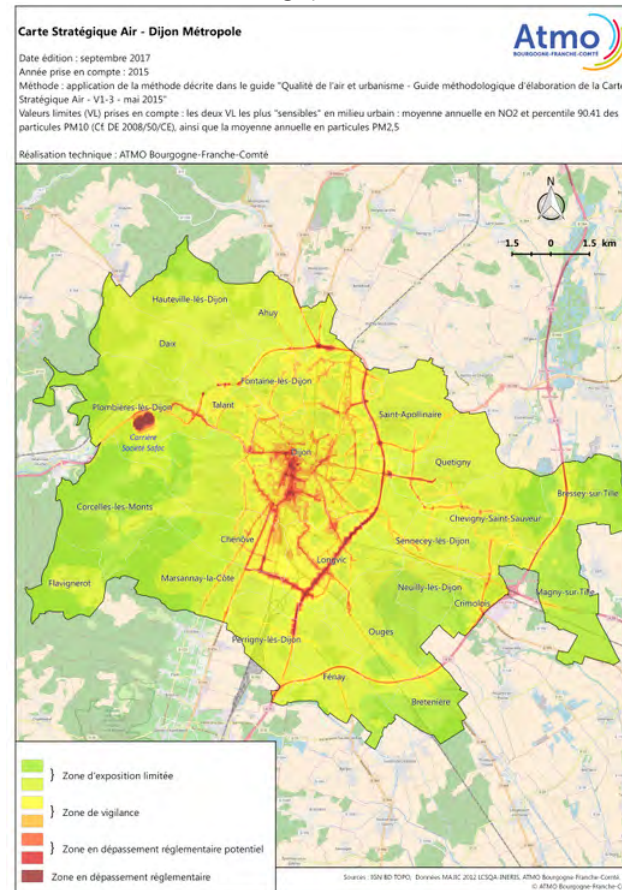
Lancée en 2017, l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air réunit les collectivités, dont Dijon métropole, qui sont confrontées au défi de la qualité de l'air. S'étant engagées à devenir « villes et agglomérations respirables dans 5 ans », sollicitées par des initiatives citoyennes en la matière, ou menacées par la procédure de contentieux européen, elles souhaitent mutualiser leurs expériences sur le sujet. Cette alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger les expériences concrètes, partager les bonnes pratiques, confronter les difficultés. C'est d'ailleurs ainsi que Dijon métropole a accueilli l'Alliance le 10 novembre 2017.

Dijon métropole figure parmi les vingt-cinq territoires récompensés par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour leur engagement contre la pollution de l'air. Lauréate en septembre 2015 de l'appel à projets "Villes respirables en 5 ans", Dijon Métropole bénéficie du soutien du gouvernement et de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour mettre en œuvre des projets exemplaires pour améliorer la qualité de l'air et garantir un air sain aux habitants.

Référence écologique en France, Dijon, selon l'étude publiée en janvier 2015 par l'institut de veille sanitaire (INVS), est la seule grande ville française qui respecte les normes de qualité de l'air fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et il s'agit de l'agglomération la moins polluée aux particules fines.

Sa politique volontariste en matière de développement durable participe à ce succès : tramway, bus hybrides, navettes 100 % électriques, vélos en libre-service, système de location vélo en

longue durée, aménagements cyclables, réseaux de chaleur urbains, extension des zones piétonnes, écoquartiers, rénovation de l'habitat et bâtiments écologiques...



Évolution des polluants principaux (Obj. UE) Évolution 2009-2015

Dioxydes d'azote (NO₂)
16 000 habitants exposés (2009)
- 100 habitants exposés (2015)

PM₁₀
- 1 000 habitants exposés (2009)
- 100 habitants exposés (2015)

PM_{2.5}
- 1 000 habitants exposés (2009)
- 100 habitants exposés (2015)





40 200
candélabres sur le territoire de
Dijon métropole

38 000
candélabres gérés
par Dijon métropole

478 KWh / point
lumineux en moyenne

- 65 %
de consommations
du parc de candélabres
de Dijon métropole
d'ici 12 ans

OBJECTIF 5

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

ONDijon, métropole connectée



La métropole et la ville de Dijon conçoivent et imaginent la métropole du futur, intelligente et connectée. Première étape : la création d'un poste de commandement unique et partagé avec les 24 communes du territoire. Objectifs : optimiser et mutualiser les équipements urbains (feux de circulation, éclairage public, caméras...) afin de faciliter la gestion de l'espace public.

Parmi les facteurs majeurs de mutations économiques et sociétales, actuelles et à venir, le numérique est sans doute le plus puissant. Dijon métropole et la Ville de Dijon conçoivent et imaginent la ville du futur au travers d'un projet résolument innovant et structurant pour l'avenir du territoire.

L'HUMAIN AU CŒUR DU PROJET

La création de "Dijon métropole intelligente et connectée" est d'abord une démarche collaborative. Cette métropole intelligente s'élabore grâce à la réunion des idées et des forces créatives des habitants des 24 communes et de l'ensemble des acteurs du territoire. Cette dimension humaine, collaborative et ouverte, est au cœur du projet dijonnais.

Dans cette démarche partagée d'innovation territoriale, la technologie numérique se met au service de l'humain, et non l'inverse. En tirant pleinement partie de la révolution numérique, ce projet de métropole intelligente et connectée permettra de co-construire des services innovants, de faciliter le quotidien des citoyens et des entreprises, d'améliorer le cadre de vie, de développer le mieux-vivre

ensemble et de faire progresser la transition écologique.

La métropole intelligente de demain, ce sont d'abord les habitants qui la font.

GESTION CENTRALISÉE DES ÉQUIPEMENTS URBAINS CONNECTÉS

Dès l'été 2018, un premier chantier innovant sera réalisé : il permettra la gestion centralisée de l'espace public et de l'ensemble des équipements urbains connectés des 24 communes composant le territoire : feux de circulation, éclairage, vidéo-protection, services de voirie...

Le tout sera piloté depuis un seul poste de commandement, en lieu et place des six installations existantes.

Cette solution technologique permettra de moderniser et d'améliorer l'efficacité de l'action publique, de développer l'économie numérique sur le territoire et d'accroître son attractivité.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

La gestion centralisée de l'espace public et des équipements permettra de mettre en oeuvre rapidement de nouveaux services pour les citoyens. Depuis son smartphone, le citoyen pourra, par exemple, signaler un problème sur la voie publique (éclairage en panne, mur tagué, sac poubelle sur le trottoir,...), gérer ses demandes administratives ou encore optimiser ses déplacements dans la métropole.

PARTICIPER À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Les dispositions du poste de commandement unique permettront de mieux connaître et de limiter l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité nocturne.



LES OBJECTIFS

- Réaliser des économies très importantes sur les consommations d'énergie, la maintenance de l'éclairage public et les interventions sur la voirie grâce à une gestion plus efficace.
- Développer une meilleure coordination en cas de gestion de crise, par des moyens regroupés et par l'utilisation de nouvelles technologies d'informations performantes, comme outils d'aide à la décision et à la communication.
- Favoriser une plus grande transversalité entre les différents services, entre les agents, afin de générer une meilleure coordination, contribuant ainsi à faciliter le quotidien de tous.
- Améliorer la sûreté de l'espace public.
- Développer une information plus transparente auprès des citoyens et des élus, contribuer à renouveler la démocratie participative et la gouvernance locale.
- Développer l'attractivité numérique en partageant nos données issues de la gestion de services publics avec le monde de l'économie numérique.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les missions du poste de commandement : regrouper les grandes fonctions liées à la gestion de l'espace urbain // piloter, coordonner et entretenir les équipements // développer un ensemble de nouveaux services numériques pour les habitants

Des économies significatives à la clé

- Par la création du PC unique en remplacement des six postes de contrôle actuels (ou centres d'informations)
- Par la rationalisation des interventions sur la voie publique

- Par la mise en place d'un nouveau mode de gestion de l'éclairage public

Ces économies significatives seront réinvesties dans de nouveaux équipements et le développement de services innovants.

- Policier municipal face au mur d'écrans du poste de contrôle. À l'horizon 2018, les six postes de contrôle seront réunis en un PC central.

UNE DÉMARCHE UNIQUE EN FRANCE

La démarche "Dijon métropole intelligente et connectée" s'avère très innovante car elle intègre l'ensemble des équipements et services publics, de façon globale et interconnectée. Une fois les principaux jalons expérimentés, la métropole pourra partager les enseignements et les innovations du projet "Smart City", dans un esprit collaboratif avec d'autres territoires en France et à l'international.

Remise de prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente

La remise du prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente a été délivrée le 26 janvier 2018 dans le Salon Bleu de l'Hôtel de Ville de Dijon. Ce prix a été décerné à Dijon, en distinction de "la gestion connectée de l'espace public" (OnDijon). Le 8 novembre dernier à Paris, le palmarès du concours national 2017 de la "Marianne d'Or de la République des Territoires" était proclamé, et récompensait la cité des Ducs pour sa démarche e-intelligente. Une ambition qui devrait faire de Dijon, la ville "leader" de l'innovation numérique.



SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CROISSANCE VERTE

PLUiHD



Urbanisme, habitat, déplacements... Ce futur document d'urbanisme dessinera le visage de Dijon Métropole pour les 10 à 15 prochaines années. PLUiHD : derrière ce sigle long et

complexe se cache un nouvel outil synonyme d'une action publique plus simple et plus efficace !

Avant, il y avait le plan d'occupation des sols (POS). Puis en 2010, la ville de Dijon s'est dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU), doté d'un volet environnemental très développé qui en a fait le premier « éco-PLU » de France.

En devenant une communauté urbaine, le 1er janvier 2015, le Grand Dijon a pris la compétence « urbanisme ».

L'élaboration de ce document d'urbanisme de référence qu'est le PLU relève donc désormais de la responsabilité du Grand Dijon.

Elle nécessite une longue démarche impliquant les citoyens à travers une procédure de concertation comprenant des réunions d'information et une phase d'enquête publique.

Le Grand Dijon, devenu métropole début 2017, a engagé le processus qui aboutira à la rédaction puis à l'adoption de son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi définit, à l'horizon 2030, le visage de Dijon métropole. Il détermine en particulier le « zonage » en fixant les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas, les espaces dédiés à l'habitat, au commerce, aux activités économiques, aux espaces verts, naturels et agricole. Il fixe les règles en matière de hauteur des bâtiments, de respect de l'environnement, de nombre de places de stationnement par logement...

UNE VISION DU TERRITOIRE DE DEMAIN

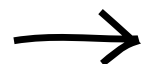
Le PLUi porte donc une vision du territoire en conciliant les différents enjeux : augmenter le nombre de logements afin d'accueillir les nouveaux habitants et de permettre le « desserrement » des ménages (séparations, départ des enfants du foyer, familles monoparentales...) et permettre le développement des activités économiques, créatrices d'emplois, tout en évitant la dispersion de l'habitat dans les zones périurbaines où il ferait disparaître des espaces naturels ou agricoles ; veiller à ce que les nouveaux quartiers soient durables, soient de véritables « écoquartiers » ; intégrer dans la réflexion les conditions nécessaires au développement de nouveaux quartiers ou de nouvelles zones d'activités, notamment en matière de mobilités ou de réseaux. La création d'un écoquartier, par exemple, ne saurait s'affranchir d'une réflexion sur la desserte par les modes de déplacement doux (transports en commun, accès piétons et vélos) ou par les réseaux de chaleur.

Dijon métropole va donc élaborer un document qui sera bien plus qu'un « simple PLUi » ce sera un document « 3 en 1 » à l'échelle intercommunale remplaçant les PLU des 24 communes composant Dijon métropole (plans locaux d'urbanisme), le programme local de l'habitat (PLH) et le plan de déplacements urbains (PDU).

Ce PLUi-HD, sera co-construit avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs économiques...) « HD » pouvant signifier « habitat et déplacements », mais aussi « haute définition » tant ce document portera des ambitions fortes pour un territoire qui se positionne, plus que jamais, comme une métropole à haute qualité de vie et une référence écologique en France.

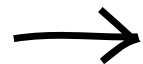
PERSPECTIVES À 2019 ET PLUS

35



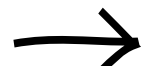
PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

- L'objectif du PDU est de voir la part du vélo atteindre, à elle seule, 10 % des déplacements à l'horizon 2020.



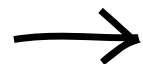
RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ

- Une programmation de rénovation BBC portant sur 2400 logements sur la période 2015-2020
- En 2017 : 6,5 M€ de travaux financés en 2017 pour 6 ensembles locatifs situés à Dijon, représentant 355 logements



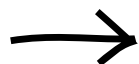
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

- Dans le cadre du déploiement du Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE) porté par la Région Bourgogne-Franche Comté, les missions d'accompagnement de la plateforme Rénovéco Dijon métropole seront renforcées en faveur de projets encore plus performants (niveau BBC Rénovation) en maisons individuelles. Le soutien de la métropole aux projets en copropriétés sera également conforté, notamment avec le lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement. »



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 2014 : 104 266 tco₂ émis
Objectif 2020 : 94 251 tco₂



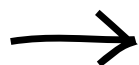
MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Evolution du dispositif fixe pour un élargissement du dispositif fixe à la métropole aujourd'hui encore trop centré sur la Ville de Dijon (une étude de ré-implantation de la station Transvaal se réalise, car non représentative de la pollution de proximité automobile),
- Mise en place d'un modèle de prévision de la qualité de l'air à l'échelle de la rue



PERSPECTIVES DU PCAET (OBJECTIF 2030)

- - 40 % de GES
- - 20 % consommation énergétique finale
- - 30 % consommation énergétique primaire en énergie fossile
- 32 % Enr dans le mix énergétique
- X5 chaleur et froid ENR&R



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

- Pas d'augmentation du coût de la chaleur aux abonnés
- Pérenniser les outils de production de chaleur pour assurer dans le temps l'alimentation des abonnés
- 20 GWh supplémentaires en développant le réseau de 10.2 km vers Talant, quartier des Perrières, Marmuzots, Montchapet et Faubourg Raines
- Augmenter la valorisation énergétique sous forme de chaleur de l'unité de valorisation énergétique de traitement des déchets (9 à 25 MW)



CENTRE DE TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES

- - 10 % production de déchets (entre 2010 et 2020)
- Atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55 % d'ici 2020
- Mettre en place des actions d'Écologie Industrielle et Territoriale



©Céline Ragonneau

*Préservation de la
biodiversité,
des milieux et des
ressources*



Finalité

2



INTRODUCTION



© Céline Ragonneau

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes.

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une politique de reconquête des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.

STRATÉGIE



Dijon référence écologique

Dijon Métropole référence écologique : La conservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort de la mandature 2014-2020, une véritable politique transversale sur la préservation de la biodiversité a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un Plan Biodiversité, depuis le mois de juin 2014. Outil central de mise en œuvre de la stratégie de la finalité 2, il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants. Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de Dijon Métropole.

Le plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une approche citoyenne et participative. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité. Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu périurbain comme péri-urbain.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole





*870 hectares
de surface totale
des espaces verts
soit 54 m² / habitant*

*Tout-e Dijonnais-e vit ou
travaille à moins de
300 mètres d'un espace vert*

*20 sites de protection naturelle
présents sur le territoire de
Dijon métropole*

OBJECTIF 1

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin : une cité verte

L'enjeu environnemental fait partie intégrante du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Une attention particulière est notamment apportée au respect de la biodiversité sur le site.

La qualité environnementale du site de l'ancien hôpital général, qui accueillera la Cité internationale de la gastronomie et du vin, est l'objet de toutes les attentions. Sur 6,5 hectares seront créés la Cité internationale proprement dite ainsi qu'un écoquartier de 540 logements, séparés par un espace boisé classé de plus de 3 000 mètres carrés abritant 80 arbres.

L'ensemble du site constituera une zone apaisée en coeur de ville, réservée aux piétons et aux cyclistes. Tout est fait pour respecter la biodiversité. C'est une politique du groupe Eiffage, qui a créé une direction entièrement dédiée à l'environnement, sensibilisée au développement durable, à l'environnement et à l'écologie.

UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE POUR LA FAUNE ET LA FLORE

Des mesures de protection de la biodiversité ont ainsi été prises, en particulier pour garantir la cohabitation avec des espèces protégées qui vivent ici : le triton palmé, le crapaud accoucheur (alyte) et l'hirondelle de fenêtre. Pour préserver la faune et la flore, Eiffage a mis en place des mesures compensatoires destinées à limiter l'impact environnemental des travaux : Un écologue expert en entomologie assiste Eiffage pendant toute la durée du chantier et pour les dix prochaines années afin de suivre les mesures qui ont été mises en place et sensibiliser les entreprises qui interviennent sur le site. Eiffage travaille également avec le Jardin des sciences pour réintroduire des variétés végétales adaptées ; installer des

nichoirs pour les hirondelles et des filets anti-batraciens pour que les espèces restent dans leur zone protégée. Des actions seront également menées pour limiter la pollution lumineuse afin de respecter le corridor écologique qui débute ici et se poursuit jusqu'au lac Kir.

Eiffage s'attache à limiter au maximum l'impact des travaux. Pour exemple, environ 45 000 tonnes de matériaux issus de la déconstruction seront réutilisées pour la voirie. Des pierres calcaires, récupérées sur le site et triées, serviront pour la réhabilitation des bâtiments historiques. Quant aux immeubles de l'écoquartier, ils seront coiffés de toits végétalisés qui contribuent à l'isolation thermique. Les logements, raccordés au réseau de chaleur de Dijon métropole, ont été conçus de manière à nécessiter une consommation d'énergie inférieure de 10 % à la réglementation NF Habitat haute qualité environnementale. Enfin, il est prévu de rendre les sols moins imperméables, conformément au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) Rhône Méditerranée 2016-2021.



La préservation de la biodiversité sur la Cité internationale de la gastronomie et du vin

Dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôpital Général et du projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, un inventaire faunistique et floristique exhaustif présentant l'état écologique initial a été mandaté par la ville de Dijon et réalisé par un bureau d'études spécialisé. L'étude, dans un premier, a permis de localiser les principaux enjeux de conservation et dans un deuxième temps d'optimiser l'intégration écologique du futur projet.

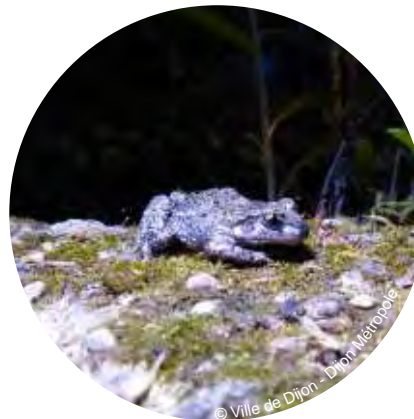
Dans le cadre du projet de la Cité internationale gastronomique et du vin et suite à la réalisation du Volet Naturel d'Etude d'Impact, le groupe Eiffage aménageur de l'opération, a mandaté ce bureau d'études afin de respecter les engagements des mesures « éviter, réduire, compenser » et d'assurer un suivi sur 10 ans.

Le projet de la Cité internationale de la gastronomie et du vin permet d'ouvrir le site sur la ville, d'y entrer, de s'y poser, créant ainsi un « parc habité ». Le site possède de nombreux espaces végétalisés et milieux permettant à la biodiversité locale de prospérer. Une attention particulière est portée aux espèces animales protégées : l'Hirondelle de fenêtre, l'Alyte accoucheur et le Triton palmé. Il est donc primordial de préserver en premier lieu leurs habitats et de créer des milieux propices au bon développement de ces espèces locales. La conservation de la biodiversité permet de maintenir toutes les aménités qu'elle nous rend. En contexte urbain, la biodiversité joue un rôle socio-économique (notion de services rendus par la biodiversité, biophilie, protection des ressources), alimentaire et pharmaceutique et dans le fonctionnement des écosystèmes (maintien d'insectes pollinisateurs, régulation des populations d'espèces nuisibles). A ce titre les actions mises en œuvre permettront :

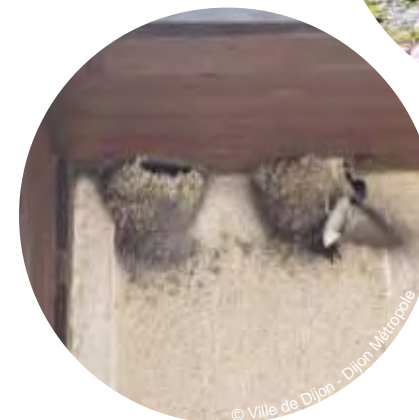
- Un projet paysager comportant différents types de strates

végétales (chaque arbre supprimé sera replanté au sein des futurs espaces publics)

- Une grande variété de végétaux plantés
- La création de prairies fleuries mellifères
- Le paillage des zones plantées en copeaux de bois
- La réduction des surfaces imperméabilisées
- Le décompactage du fond de forme
- Une mise en valeur et plan d'entretien de l'Espace Boisé Classé
- La création de noues paysagères et de mares (dans EBC)
- La mise en place des mesures pour la faune protégée
- La conservation de l'habitat pour les batraciens (EBC)
- L'installation de panneaux d'information pour sensibiliser sur la présence des amphibiens dans un contexte urbain



Alyte accoucheur



Hirondelle
de fenêtre



Triton palmé



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le parcours de la Gare à la Cité

- L'installation de 2 tours à hirondelles pour leur nidification et 20 nids sur les bâtiments de l'Ecoquartier
- L'éclairage public directionnel dirigé vers le sol et la présence de détecteurs sur l'éclairage public
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage écologique pour préserver la biodiversité pendant la phase chantier
- La lutte contre la dissémination des espèces invasives
- La mise en place des mesures de réduction pendant les travaux et adaptations des périodes de travaux.

Accompagnée par le Jardin des sciences, une valorisation de la richesse biologique du site et une sensibilisation des publics aux actions menées pourront être envisagées

Vue sur la liaison Albert 1^{er} / Jardin de l'Arquebuse



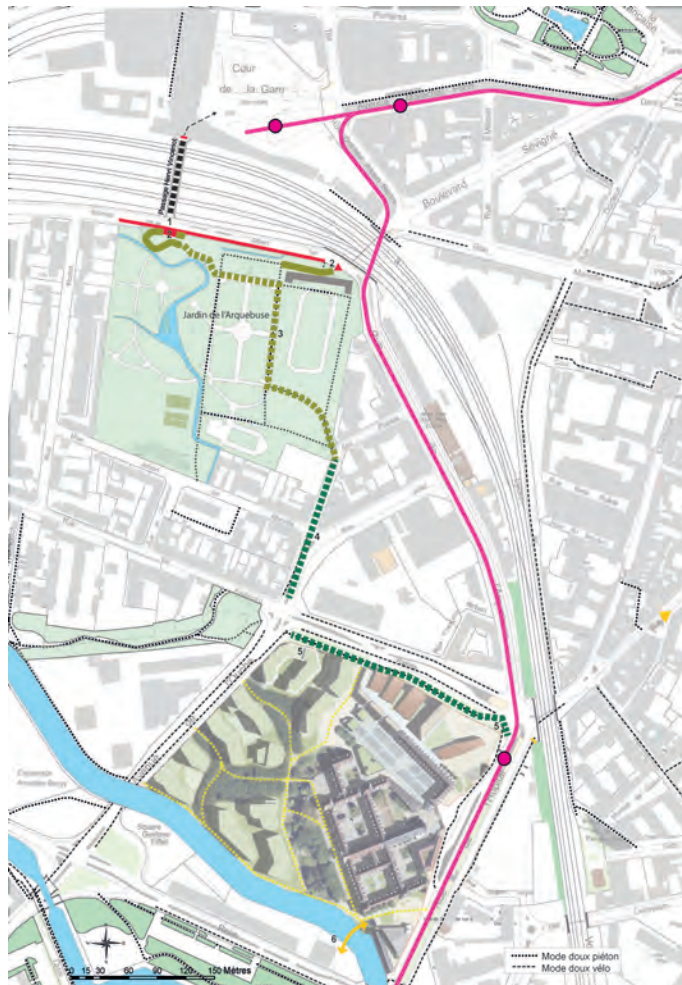
© Agence Stoa

La Cité internationale de la gastronomie et du vin constitue un dossier majeur pour l'attractivité du territoire de Dijon et de la Métropole. Ce projet est aussi abordé sous l'angle de sa connexion avec différents lieux de la ville et de l'optimisation des flux : c'est pourquoi l'idée d'un parcours à structurer, avec comme pivot le site marquant à haute valeur ajoutée du Jardin de l'Arquebuse. La gare, toute proche, et le secteur sauvegardé, qui tangente le site, en font également des éléments clés à relier. Cette vision a pour corollaire la requalification et la mise à niveau des espaces publics concernés. De la gare au jardin...en réalisant un aménagement piéton sur l'avenue Albert 1^{er}

L'objectif est de créer un pôle d'échanges multimodal en requalifiant l'avenue Albert 1^{er} et en restructurant l'accès Sud de la gare par le passage Vincenot pour améliorer les liaisons piétonnes vers le Jardin de l'Arquebuse et la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin donnant l'occasion d'aménager un nouveau parcours de la Gare à la Cité en passant par le Jardin de l'Arquebuse. Le projet s'inscrit dans le dossier de l'opération Prioribus. Ce projet « PRIORIBUS » porté par Dijon Métropole a pour volonté de faciliter et de fluidifier la circulation des bus sur les lignes majeures du réseau ainsi que d'optimiser les échanges entre les différents modes de transport. Dans ce cadre un nouveau pôle d'échanges est en cours de réalisation sur l'avenue Albert 1^{er}, à la sortie de la gare. Ce pôle facilitera la correspondance entre les différents types de mobilité (bus, tram, voiture, vélo ...) à la sortie de la gare. Dans un premier temps, le projet a consisté à reprendre le profil en travers de l'avenue Albert 1^{er} en réduisant les voies de circulation au profit des arrêts de bus et des mobilités actives, piétons et vélos. L'encorbellement



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



existant est repris, légèrement élargi, le garde-corps remplacé par un barreaudage. Les travaux se termineront fin août 2018.

De la gare au jardin...en connectant le jardin de l'Arquebuse au passage Henri Vincenot

Dans une deuxième temps, au droit de la sortie de la gare, le projet de construction d'un balcon/esplanade, d'un escalier et d'une passerelle piétonne accessible aux personnes à mobilité réduite permet d'accéder au Jardin de l'Arquebuse en cheminant à travers la canopée. Au droit du Pavillon de l'Arquebuse, le projet de l'entrée Est du Jardin constitue le deuxième accès réaménagé depuis l'avenue Albert 1er. Permettant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux modes doux, ce réaménagement est l'occasion de dégager le Pavillon de l'Arquebuse et de retrouver une perspective tout en libérant l'espace au sol.

A travers le jardin... en créant le jardin des saveurs

Le projet consiste à développer un parcours dans le jardin sur la thématique de la terre à l'assiette. L'objectif est d'instaurer une complémentarité, un dialogue entre le jardin de l'Arquebuse et la Cité de la gastronomie. Pour ce faire le jardin des sciences propose un extraordinaire voyage culinaire entre tradition et modernité qui se déroulera autour de trois grandes thématiques : l'homme cueilleur, l'homme sélectionneur et l'homme décrypte le goût. Cet ensemble sera complété par un parcours ampélographique faisant appel à des vignes mises en scène. Une signalétique appropriée permettra aux visiteurs de déambuler dans cet ensemble.

Du jardin à la Cité...en requalifiant les rues du Jardin des Plantes et Joliet

Depuis le jardin, le parcours se poursuit jusqu'à la Cité en empruntant



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Les écoquartiers

les rues du Jardin des Plantes et Joliet. Ces artères, de faible trafic, offrent aujourd'hui un paysage urbain médiocre. La requalification de l'espace public constitue un premier pas vers une revalorisation de ces ensembles urbains.

Du jardin à la Cité...en reprofilant la rue du Faubourg Raines

La transformation profonde de la rue du Faubourg Raines est en lien avec le parvis de la Cité qui va se prolonger au carrefour des rues Faubourg Raines et de l'Hôpital. En effet, la Cité va s'ouvrir sur un large espace public qui vient empiéter sur l'emprise des voies nécessitant ainsi leur réaménagement. La rue du Faubourg Raines sera ainsi recalibrée pour recevoir des modes doux, vélos et piétons en nombre. Elle accueillera les déposes minutes des autocars de tourisme des visiteurs de la Cité, les arrêts de bus seront mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite et la station VéloDi actuellement en place à l'entrée de l'ex hôpital sera déposée le temps des travaux et réimplantée lors de l'ouverture de la Cité. La rue du Faubourg Raines sera réellement le prolongement du parvis qui donne à voir la Cité.

De plus, le sentier Bâtier sera reconfiguré. Actuellement, il longe la rive sud de la rue du Faubourg Raines et offre un paysage urbain vert de qualité de plus ou moins grande valeur écologique. Il va subir des changements dus aux nouvelles constructions de la Cité. De ce fait, le sentier sera complètement restructuré et réaménagé afin de garantir une continuité des modes doux, de constituer un corridor écologique et verdoyant en périphérie immédiate de la Cité.

A l'horizon 2020, une dizaine d'écoquartiers s'inscriront dans le paysage urbain de la Ville de Dijon, tandis que d'autres sont en gestation. Ces projets participent de l'objectif de renouvellement urbain durable et de réduction de l'empreinte écologique en visant, dès leur conception, la limitation des impacts négatifs sur chaque enjeu environnemental : énergie, eau, déplacements et qualité de l'air, étalement urbain, éco-construction, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit,...

La Ville de Dijon conçoit ces écoquartiers comme des projets pilotes, en vue de diffuser les actions qui auront fait la preuve de leur intérêt sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans les quartiers existants. Aussi ces projets présentent-ils une diversité de programme, de superficie, de contexte urbain, de parti d'aménagement et de réponses architecturales, urbaines, paysagères ou techniques afin de trouver des solutions adaptées et pérennes aux exigences :

- de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation à ce changement ;
- du maintien de la biodiversité ;
- de la protection de la santé.

Pour autant, ces objectifs environnementaux doivent rester compatibles avec les objectifs économiques et sociaux qui forment les deux autres piliers du développement durable, pour être réalisables et "acceptables" par les publics auxquels ils sont destinés, comme l'illustrent notamment les focus présentés sur les écoquartiers et les écoparcs d'activités suivants :

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



- écoquartier Montmuzard qui s'achève ;
- écoquartier Arsenal en cours d'aménagement ;
- écoquartier la Fontaine d'Ouche qui s'inscrit dans le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU);
- écoquartier Dijon-Bourgogne.

FOCUS 1 : ECOQUARTIER ARSENAL - ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE NATIONALE DE LABELLISATION ÉCOQUARTIER EN 2015



L'écoquartier Arsenal est la pierre angulaire du projet de territoire Grand Sud, visant à restructurer l'entrée de Dijon par la route de Beaune. De vastes friches militaires rendent en effet possible un projet global articulé autour de la ligne de tramway T2 et du canal de Bourgogne. Le site de 12,6 hectares abritera à terme près de

1400 logements, 19 000 mètres carrés de commerces et de services et 8000 mètres carrés d'équipements publics nouveaux. L'agence d'urbanisme l'AUC, associée au paysagiste Base et à l'écologue Franck Bouté, a proposé un plan d'ensemble qui préserve les qualités spatiales du tènement militaire initial et distingue des îlots bâtis aux ambiances différenciées : îlots urbains assez fermés avec vitrines commerciales en rez-de-chaussée côté avenue Jean-Jaurès, îlots bâtis plus intimes ouverts tournés vers le canal, îlots de petits collectifs associés aux équipements publics au centre et îlots paysagers avec des immeubles plus élevés qui autoriseront des vues lointaines et une prairie drainante au sol, côté voie ferrée.

Le quartier proposera une diversité d'offre de logements : location conventionnée et privée ; accession à la propriété dont accession abordable, résidence dédiée pour les seniors, ...

Les principales cibles environnementales sont :

- l'éco-conception : association d'un bureau d'études environnemental dès la conception initiale du projet, mise en œuvre du système de management environnemental de l'aménageur ;
- la compacité des formes urbaines, tout en ménageant des espaces libres confortables, en préservant l'intimité et l'attrait des logements ;
- la desserte par les modes de déplacement alternatifs à l'automobile : 2 stations de tramway à proximité, connexion vélo sur 2 axes principaux du réseau cyclable communal et maillage piéton interne du quartier par des espaces publics fluides et généreux ;



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- la limitation des circulations automobiles dans le quartiers et ses abords : prédominance des modes de déplacements doux au sein même du quartier, présence de commerces, d'équipements, de services et de bureaux à proximité pour limiter la dépendance à l'automobile ;
- la gestion économe, intégrée et paysagère des eaux pluviales, limitant le recours aux tuyaux ;
- la biodiversité : connexion à la trame verte et bleue, développement d'une maille verte linéaire interne, création du jardin des Poudrières ;
- la maîtrise des consommations d'énergie : raccordement au réseau de chaleur urbain public, incitation au dépassement de la norme BBC (RT 2012) et incitation aux apports bioclimatiques ;
- l'éco-construction : application du référentiel de l'aménageur, incitations auprès de chaque maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour aller au-delà de la réglementation (cahier des charges de cession des terrains et « fiches de lots » à respecter, chantier vert).

FOCUS 2 : ECOQUARTIER LA FONTAINE D'OUCHE - ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE NATIONALE DE LABELLISATION ÉCOQUARTIER EN 2017



Le projet de renouvellement urbain de la Fontaine d'Ouche est engagé depuis fin 2017 dans le processus national de labellisation Ecoquartier, à l'étape 2. Il s'étend sur le périmètre de plus de 80 hectares de ce quartier prioritaire de la politique de la ville qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain financé par l'ANRU et qui englobe trois opérations complémentaires, qui lui donnent sa singularité :

- 1°) la régénération urbaine "douce" du grand ensemble originel ;
- 2°) la réalisation d'un nouvel écoquartier de construction neuve à vocation d'habitat d'environ 25 ha dénommé "Quai des Carrières Blanches", sur des emprises de voies désaffectées des berges du canal de Bourgogne ;

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



3°) la reconversion en habitat d'une friche industrielle d'environ 4 ha, ouvrant une nouvelle entrée urbaine sur le quartier. Nonobstant son étendue et son caractère "pluriel", le quartier de La Fontaine d'Ouche possède une forte identité urbaine et géographique du fait de sa situation charnière entre l'espace naturel périurbain "vert et bleu" - associant une vallée, un lac et un canal, des combes et des coteaux surmontés d'un plateau - et de l'urbanisation dijonnaise - nous sommes seulement à 5 kilomètres du centre-ville de Dijon. Conséquence de cette configuration, le quartier se trouve délimité sur trois côtés par un écrin naturel combinant le végétal, le relief et l'eau - le quatrième côté formant la jonction avec la ville.

Ce contexte urbain et géographique particulier détermine dans une large mesure les objectifs urbains assignés à cet écoquartier :

- comme lieu privilégié de la diffusion de la nature en ville et de développement de la biodiversité urbaine ;
- comme expérience singulière de "recyclage urbain" visant à régénérer le grand ensemble originel sans démolition majeure, et à l'intégrer dans la ville contemporaine ;
- comme site pilote en matière d'urbanisme durable qui articule étroitement le social (dont le Contrat de Ville en cours), l'économique et l'environnement pour préfigurer la ville de demain.

L'enjeu est d'importance car c'est le premier écoquartier dijonnais qui porte sur un ensemble déjà construit, où il s'agit de mettre en oeuvre à terme la transition énergétique des logements, de poursuivre la requalification l'ensemble des espaces extérieurs publics et de redonner à ce quartier, par cette forme de recyclage urbain durable, l'attrait qu'il avait à son origine.

FOCUS 3 : ECOQUARTIER MONTMUZARD



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Cet écoquartier de 2,8 hectares situé dans le quartier Université comprend 168 logements B.B.C. (Bâtiments Basse Consommation) dont 36 % sont à loyer modéré. Initié à la fin des années 2000, construit entre 2015 et 2018, c'est un des tous premiers écoquartiers de la ville.

Il est réalisé sur le terrain d'un groupe scolaire devenu vétuste et sur-dimensionné. L'intérêt du projet réside dans sa diversité programmatique puisqu'il intègre sur ce même site reconstruit :

- la maison de l'environnement et de l'architecture, Latitude 21, premier bâtiment basse énergie de Bourgogne (2008), issue de la reconversion d'un immeuble de bureau et qui joue aussi, par sa programmation et ses animations, le rôle d'une véritable maison de quartier ;



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

- un nouveau groupe scolaire, pionnier en matière de basse consommation d'énergie (livraison 2011) ;
- le projet d'habitat proprement dit, de densité modérée pour se greffer sur le tissu pavillonnaire préexistant.

Le parti d'aménagement retenu a consisté à structurer l'écoquartier autour d'un parc public traversant le site en son milieu et s'ouvrant à l'est sur la placette-parvis de l'école. Deux courtes voies d'accès en boucle, partagées entre les piétons et les automobiles, desservent les immeubles d'habitation de part et d'autre.

L'architecture est homogène par son unité de style contemporain mais diversifiée par la combinaison de maisons individuelles groupées et de petits immeubles d'implantations variées et de hauteur croissante du nord au sud, pour mieux s'intégrer au contexte urbain.

Ce projet d'habitat prend la forme d'une cité jardin contemporaine intégrant plusieurs cibles environnementales :

- le maintien d'importantes surfaces végétalisées, sous la forme du jardin public s'ouvrant sur l'école, au cœur du projet, et de jardins privés aux abords des constructions ;
- le développement de la biodiversité, par l'abondance, la variété et la continuité de la trame végétale et l'intégration des jardins partagés à proximité de Latitude 21 ;
- l'accessibilité du site optimisée pour les piétons et les vélos, la proximité des transports collectifs ;
- la maîtrise de la place de l'automobile, admise uniquement sur des voies de longueur limitée, partagée avec les piétons ;
- la gestion intégrée des eaux pluviales : noues et chaussées

drainantes, pour éviter au maximum les canalisations enterrées ;

- la maîtrise de la consommation d'énergie : bâtiments à basse consommation et passifs.

FOCUS 4 : ECOPARC D'ACTIVITES DIJON-BOURGOGNE



L'écoparc Dijon-Bourgogne a été créé pour répondre aux besoins d'accueil d'entreprises, qui ne peuvent être satisfaits par les parcs d'activités existants. Sa localisation en bordure d'une voie rapide s'inscrit dans le prolongement d'une zone existante.

Cependant, ce vaste projet (110 ha à terme) réalisé en 3 phases concilie l'ouverture à l'urbanisation avec la maîtrise des impacts environnementaux sur le site préexistant. C'est pourquoi le parti d'aménagement retenu se fonde sur la préservation de 3 corridors

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ



49

verts correspondant à l'emprise des anciens fossés agricoles qui épousent les "creux" de la topographie du terrain. Ces 3 coulées vertes larges et longues, connectées à la trame verte de l'est dijonnais, ne seront pas seulement des passages et des refuges pour la faune et la flore, leur permettant de traverser le site de part en part : elles seront aussi le réceptacle des eaux pluviales de l'ensemble du parc, issues des toitures comme de la voirie. Un système continu de noues viendront les alimenter depuis chaque parcelle construite.

Chacun de ses corridors verts aura une vocation et une ambiance propres (promenade, réserve de nature, agriculture urbaine,...) pour faire en sorte que le parc d'activités soit aussi un lieu de détente, de sport et de loisirs de proximité pour les employés et les habitants de la Métropole, et puisse ainsi accueillir d'autres fonctions autre que le travail, y compris en soirée ou en fin de semaine. Dans le même esprit, des services mutualisés seront proposés aux entreprises pour disposer sur place de prestations utiles aux salariés (stationnement, restauration, crèche,...).

La dimension environnementale du projet se traduit aussi dans la desserte du parc par les modes de déplacement doux (voies cyclables et cheminements piétons) et les transports collectifs, qui se déploieront au fil de son développement. Les rives des voies seront elles-mêmes abondamment plantées.

Les constructions admises répondront à des exigences environnementales qui dépasseront les normes réglementaires.

Chaque lot destiné à la construction fait l'objet d'un cahier des charges qui mentionne les dispositions à respecter sur le plan environnemental, architectural et paysager, afin que les objectifs du parc se concrétisent dans chaque projet.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Gestion différenciée des espaces verts métropolitains : un exemple, le cimetière Dijon Mirande

Budget entretien du site :
45 K€ HT/an

11 ha
Surface du site clos

4 600 m²
Future extension

Part des équipements
funéraires :
44 % de l'enveloppe des
travaux

Tri des déchets verts 2017

15 tonnes de V.D. acheminés
en compostière

10 m³ env. de pots en plastique
valorisés

Réduction de 2/3 des quantités
présentées à la collecte des
ordures ménagères

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS SUR LE SITE
en cours :

- Arrachage manuel, binage manuel, passage d'un désherbeur thermique

Ne plus utiliser de désherbant dans les zones enherbées → favoriser le développement de la biodiversité sur le site

- Utilisation de plantes non consommatrices d'eau
- Mise en place de paillage
- Réduction de l'arrosage via le réseau eau de ville en ayant recours à de l'eau agricole
- Gestion des tontes
- Réduction du nombre de passages → vise à diminuer la consommation d'énergie + bilan carbone

perméables dans les projets → favoriser le retour de l'eau dans les nappes

Développement des zones à fauchage tardif

TRI DES DÉCHETS

en cours :

Les familles sont invitées à déposer les déchets en provenance des sépultures dans des bacs spécifiques : pour les déchets verts, pour le plastique, le reste en tout venant

Affiner le tri en vue de transférer en compostière un tonnage plus élevé de déchets verts, et vers la filière adéquate, les pots et jardinières en plastique

à l'étude :

Quelle valorisation pour les fleurs en plastique ou en tissu récupérées sur les aires de dépôt ?

EQUIPEMENTS FUNÉRAIRES

Lors de futures opérations d'extension du cimetière, préciser dans le cahier des charges le souhait d'avoir recours à des équipements funéraires d'origine locale (ex. Pierre de Comblanchien) ou équivalent

En vue de diminuer le bilan carbone

Suite à des reprises administratives, vente de monuments d'occasion aux familles (délibération du Conseil métropolitain)
Reconversion de monuments (au lieu de les détruire)



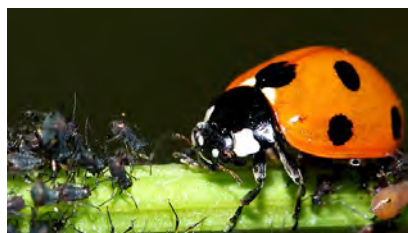
Gestion différenciée des pelouses → réduire le nombre de tontes en laissant certains espaces en prairie / tonte sur le pourtour / fauchage, ramassage à l'été et exportation des déchets verts (vers compostière)

à l'étude :

Renforcer l'environnement verdoyant par création d'un secteur de cavurnes enherbées
Intégration de zones



Du savon noir contre les pucerons



Dijon, ville zéro phyto, utilise des moyens écologiques pour l'entretien de ses arbres. Du savon noir aspergé sur les feuilles a permis de freiner la prolifération des pucerons.

Depuis plusieurs années, plus aucun produit chimique n'est utilisé pour l'entretien des 820 hectares d'espaces verts de la ville, ni sur les platebandes, ni sur la voirie ni même au cimetière des Péjoces. Pour juguler, par exemple, les pucerons qui colonisent en particulier les tilleuls, les agents de la Ville de Dijon ont opté pour la pulvérisation, sur les feuilles, d'une solution mélangeant de l'eau et du savon noir. Le savon noir tue les larves des insectes en les asphyxiant et nettoie le miellat qui engluie les feuilles des arbres. La Ville de Dijon compte aussi sur les coccinelles, grandes consommatrices de larves à pucerons.

Les lavandes qui fleurissent le pied des arbres repoussent également ces parasites. Cette gestion est garante de la biodiversité des sites, dont quatre sont labellisés Ecojardin.



Expérimentation sur les toitures végétalisées

La végétalisation de toiture nécessite un savoir-faire et des connaissances bien spécifiques et la réussite des projets repose en grande partie sur les choix relatifs à la couche de culture, aux végétaux implantés. Le choix du substrat est essentiel et doit faire l'objet d'une réflexion qui prend en compte l'ensemble des contraintes du site.

La DGST et le Jardin des sciences travaillent sur cette problématique : visite des toitures existantes, relevés botaniques dans le cadre du protocole national "Florilège toiture", groupe de travail pour les projets de la collectivité.

A l'automne 2017 une expérimentation d'implantation de végétaux sauvages (flore des pelouses sèches) à partir de graines récoltées localement sur les toitures existantes est mise en place.

Expérimentation également de mycorhization de ces plants dans le cadre du partenariat avec l'INRA et Agronov.

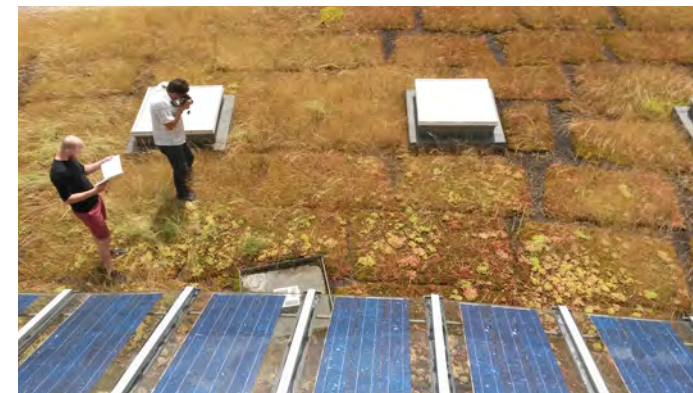
Dans le cadre de la problématique des trames vertes et bleues, la végétalisation des toitures favorise la biodiversité en offrant un nouveau cadre de vie à différentes espèces animales telles que les abeilles, les insectes ou bien encore certaines espèces d'oiseaux.

1 300 arbres plantés lors de la construction des 20 km de tramway

92 000 m³ d'eau verte utilisée pour arroser les **14 ha** de gazon («le ruban vert») des 2 lignes de tramway

Déchets verts 2017

1 487 t collectés soit **5,8 kg/hab**



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine historique hydraulique remis en service pour produire/développer l'eau verte le long des voies du tram

© Ville de Dijon - Dijon Métropole Réservoir Darcy - Dijon



En 1838 l'hydraulicien Henry Darcy apporte l'eau courante à Dijon (deuxième ville d'Europe à la posséder après Rome) et contribue grandement au développement de la ville et à la santé de ses habitants. Il construit sous l'actuel jardin Darcy un réservoir monumental d'eau potable de 2 300 m³ pour distribuer de l'eau

courante aux 29 000 habitants de Dijon de l'époque, alimenté par un aqueduc souterrain de 12 km captant la source du Rosoir dans la haute vallée du Suzon.

Ce réservoir sera peu à peu inutilisé du fait du développement de l'agglomération sur les hauteurs environnantes nécessitant la création de réservoirs altimétriquement plus élevés afin de permettre une pression de distribution satisfaisante.

Lors de la construction du parking Trémouille-Marché et afin de préserver l'intégrité de l'ouvrage face aux remontées de nappe, des pompes ont été mises en place au 5^{ème} et dernier niveau du parking pour capter l'eau et la rejeter dans le réseau d'assainissement de Dijon. En 2010-2012, à l'occasion des travaux de création des 2 lignes de tramways sur le territoire de Dijon métropole, le réseau hydraulique existant (les réservoirs Darcy et Montmuzard ainsi que leurs canalisations) a été remis en service pour permettre le stockage d'eau « brute » (eau naturelle non traitée) nécessaire pour arroser

de manière raisonnée les 100 000 m² surfaces enherbées des plateformes des 2 lignes du tram ; ces ouvrages étant alimentés par la récupération des eaux pompées au niveau du parking Trémouille (aucune autre eau que cette eau dite verte n'est utilisée), limitent ainsi les rejets dans le réseau d'assainissement.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Cette ressource en eau peut présenter cependant des épisodes de turbidité (présence de particules fines en suspensions, type terre par exemple) ; c'est pourquoi, ils ne permettent pas l'exploitation en continu du système « eau verte. Les techniciens des espaces verts apportent donc une vigilance toute particulière aux capacités des réservoirs, spécialement lors de périodes de stress hydrique et doivent alors calculer au plus juste les apports d'arrosage en fonction de ces capacités et des besoins des espèces irriguées (des expérimentations sont menées notamment avec l'INRA et le Jardin des Sciences et de la Biodiversité sur les besoins en eau de différents types de gazon pouvant résister à la sécheresse, l'ajout d'un mélange de gazon avec des trèfles ainsi que la hauteur et la composition de la terre sur les surfaces engazonnées des lignes du Tramway.

Le site de l'Arquebuse (au Jardin des Sciences et de la Biodiversité) permet d'absorber le surplus d'eau verte si besoin par surverse du réservoir de Darcy, permettant par la même occasion de limiter les prélèvements sur le forage qui alimente habituellement les canaux du jardin botanique.

Grâce à ce procédé, le 3 octobre 2012, le tramway du Grand Dijon a reçu le premier prix Light Rail Awards 2012 de Londres dans la catégorie "Initiative environnementale". Il a été distingué pour son centre

d'exploitation et de maintenance mixte (tram-bus) à très haute qualité environnementale, ainsi que pour sa gestion de l'eau particulièrement innovante.



Canalisations du réservoir Darcy-Dijon

© Ville de Dijon - Dijon Métropole



*Capacité de stockage
des 2 réservoirs
Darcy : 2 300 m³
Montmuzard : 3 200 m³*

*Pompage permanent au niveau
du parking
Trémouille-marché
500 m³/jour*

*Quantité d'eau nécessaire
pour l'arrosage des zones
enherbées des
2 lignes de tramway
entre 70 000 et 95 000 m³/an
(selon les conditions
météorologiques)*



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DES PRATIQUES VERS UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

La cité des ducs va planter la vigne de demain

Pour créer le conservatoire chardonnay-pinot noir avec des lignées de toute la Bourgogne-Franche-Comté, quatre hectares de vignes expérimentales vont être plantés au printemps entre la combe Persil et la Motte-Giron. À terme, l'ensemble du domaine viticole sera exploité sans pesticides.

La ville de Dijon va être au cœur d'une expérimentation inédite en matière de vignes. En mars 2018, 700 lignées de cépages chardonnay et pinot noir, prélevées dans des vignobles de Bourgogne et de Franche-Comté, par des représentants des chambres d'agriculture, puis mises en culture, vont être plantées à Dijon, sous la Motte-Giron. Le premier conservatoire chardonnay-pinot noir verra ainsi le jour, grâce à Dijon Métropole, propriétaire du terrain, et au muséum jardin des Sciences de Dijon, œuvrant pour « remettre en route le moteur de la biodiversité ».

3, 5 hectares de vignes certifiées à haute valeur environnementale ont d'ores et déjà été plantés au printemps 2017, entre la combe Persil et la Motte-Giron.

Les quatre hectares supplémentaires de vignes expérimentales permettront d'observer des plants présentant des caractéristiques différentes des autres, identifiés dans les vieilles vignes, dont certaines peuvent atteindre soixante-dix ans.

Des spécimens qui présentent des qualités intéressantes ont été sélectionnés par la chambre d'agriculture de la

Côte-d'Or. Leurs capacités à induire des modifications naturelles seront utilisées, pour voir si par la suite, ils peuvent répondre aux enjeux de la vigne de demain.

Ces plants du futur pourraient apporter des réponses aux problèmes observés actuellement dus au réchauffement climatique : l'augmentation du niveau de sucre, la précocité des vendanges, etc.

L'Association technique et viticole de Bourgogne (ATVB) aura des missions d'observation et de caractérisation de l'ensemble des 700 lignées qui vont être plantées à Dijon. L'opportunité incroyable est de trouver des terrains vierges, où il n'y a jamais eu de vignes cultivées auparavant, avec une valorisation possible par la suite, ce qui est exceptionnel. Les analyses du sol ont démontré qu'il y a ici un vrai potentiel.

Ces vignes, en appellation bourgogne, pourraient donner leur premier vin "surprise" en 2021.

En 2018, un autre important projet de plantation, avec appel à candidatures auprès de viticulteurs, devrait aboutir sur de grandes surfaces à la Rente-de-Giron et sur le plateau de la Cras. Dijon pourrait par la suite postuler pour obtenir son appellation "côte de Dijon".

Ces plants du futur pourraient apporter des réponses aux problèmes observés dus au réchauffement climatique





Le Jardin des sciences et de la biodiversité: pour une reconquête de la biodiversité sauvage et cultivée

Le Jardin des sciences et de la biodiversité est un acteur incontournable de la biodiversité sauvage et cultivée, du cœur de ville aux zones périurbaines et du savoir partagé sur la Nature. Pour faire de Dijon métropole une référence écologique en France. Le Jardin des sciences et de la biodiversité de Dijon regroupe sur un site unique, un planétarium, un muséum d'histoire naturelle et un jardin botanique, fréquenté chaque année par plus de 120 000 visiteurs !

Dans un environnement préservé, à deux pas de la gare, il permet de découvrir la biodiversité, contribuant à former des citoyens curieux, informés et engagés.

Détenteur du label Écojardin qui récompense son exemplarité, le Jardin des sciences et de la biodiversité pilote et anime le plan biodiversité de Dijon métropole. S'appuyant sur ses savoir-faire en matière d'expertise naturaliste et écologique, de mobilisation citoyenne en faveur de la nature ainsi que sur ses partenariats scientifiques et techniques, le Jardin des sciences et de la biodiversité travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la ville de Dijon et de la métropole, au sein du pôle urbanisme et environnement mutualisé entre les deux collectivités.

Toitures végétalisées, nouveaux modes de gestion des espaces verts, «miel de Dijon», éco-pâturage, écoquartiers, trames verte et bleue... : le Jardin des sciences et de la biodiversité intervient comme un spécialiste incontestable sur l'ensemble de ces thématiques.

Il est associé au projet de la Cité internationale de la gastronomie

et du vin et de la reconnaissance du vignoble dijonnais. À terme, un parcours dans le jardin botanique « De la Terre à l'assiette, entre traditions et innovations » verra le jour, comme la plantation des cépages du monde.

Réussir la transition écologique constitue pour Dijon métropole un défi majeur, notamment au niveau des enjeux liés à la préservation de la biodiversité, qu'elle soit sauvage ou cultivée, qu'elle concerne les cœurs de ville ou les zones périurbaines du territoire.

Le Jardin des sciences et de la biodiversité intervient pour développer un ensemble cohérent autour de l'agriculture périurbaine, mettre en œuvre le projet alimentaire territorial et relever le défi, à moyen terme, d'assurer l'autosuffisance alimentaire du territoire. Il s'inscrit pleinement dans le positionnement stratégique de Dijon métropole sur les champs de la gastronomie et de la viticulture, de l'agro-écologie du goût et de la nutrition.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Fréquentation
137 151 personnes

+ 1 000 m² de surface
d'expositions

5 ha de superficie
totale du jardin

1 003 648 spécimens

950 observations d'espèces
(faune et flore)

60 % des surfaces des espaces
verts de la ville sont labellisés
Écojardins

Label reconnu par le CESE et
le ministère de la transition
écologique et solidaire



OBJECTIF 2

PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Mise en valeur du RU de Pouilly

L'eau de la source du Ru de Pouilly jaillit dans un bassin en pierres de taille en lien avec le domaine du Château de Pouilly. Cette eau de bonne qualité abrite des espèces d'intérêt patrimonial. Le bassin a été restauré avec succès en 2012 par l'association SENTIERS via des subventions dont Ville. Or, la protection de la source a été laissée en état. Il s'agit d'une vieille clôture grillagée scellée sur les margelles intérieures et sans ouverture pratique ce qui favorise la reprise des ronces et les déchets (vieillesse précoce de la restauration), constitue une barrière écologique,

confère un aspect inadapté au site (contexte historique), rend très compliqué l'entretien de la source (chaque année par des habitants volontaires). Une nouvelle protection pourrait signaler l'intérêt patrimonial du lieu (forme, matière et couleur avenantes), s'écarter des margelles (périmètre confortable pour l'entretien) et permettre l'accès pour les espèces (maille adaptée).

Ce projet a été proposé dans le cadre des budgets participatifs. En effet, depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent d'un budget participatif de 40 000 euros, voté annuellement par le conseil municipal et qui leur est dédié pour des projets d'investissement. Chaque Dijonnais(e) peut soumettre son ou ses idée(s) aux membres des commissions de quartier sur www.dijon.fr. Les propositions déposées seront réparties en 4 catégories (réalisable, non-réalisable, déjà prévu et hors cadre) puis présentées aux membres des commissions de quartier qui voteront pour élire les projets à réaliser. Les idées retenues seront ensuite validées en conseil municipal avant de procéder à la réalisation.





Un processus d'optimisation des déversoirs d'orage

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de ses systèmes d'assainissement au regard de l'arrêté du 21 juillet 2015, Dijon métropole a souhaité la mise en œuvre en 2017 d'un processus d'optimisation des seuils de déversement des déversoirs d'orage (DO).

Cette optimisation a consisté d'une part à la rehausse des fils d'eau de surverse des ouvrages, permettant ainsi de limiter les déversements d'eaux usées au milieu naturel lors des épisodes pluvieux faibles à modérés. Et d'autre part, à la mise en place d'équipement de mesures fiables dans la détermination des volumes déversés (durée de déversement et quantité déversée).

En effet, pour un certain nombre de DO, les volumes déversés étaient basés sur une estimation résultant d'une relation entre le temps de déversement mesuré et la capacité théorique de déversement de l'ouvrage. Avec la mise en place d'instruments de mesures permettant de mesurer les volumes réellement déversés, l'analyse des données a démontré qu'historiquement les bilans de fonctionnement de ces ouvrages surestimaient de façon non négligeable les volumes déversés, ce qui pouvait potentiellement remettre en cause la conformité du système d'assainissement.

A fin 2017, l'ensemble des DO réglementés des systèmes d'assainissement Eauvitale et Chevigny

sont instrumentés et sont en cours de suivi pour affiner si nécessaire le calage altimétrique des seuils de déversement. D'autres actions sont envisagées par la collectivité pour l'année 2018, afin de rendre ses systèmes encore plus fiables et limiter leur impact sur l'environnement.

Déversoir d'orages rue de l'Île - Dijon



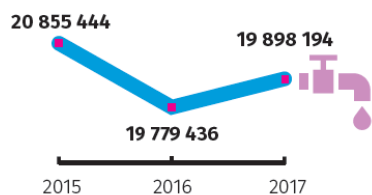
© Ville de Dijon - Dijon Métropole



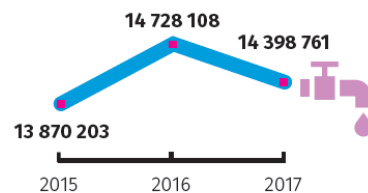
PROTÉGER ET GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU

Dijon métropole prévient les pénuries d'eau potable ...

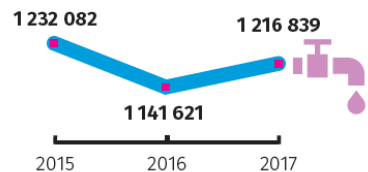
En m³/an



Prélèvements



Consommations



Exportations hors métropole
(ventes en gros)

L'entreprise Suez qui est délégataire de service pour la gestion de l'eau de l'agglomération dijonnaise construit en ce moment une nouvelle usine de traitement de l'eau boulevard du Chanoine-Kir. Elle devrait voir le jour en 2019 et couvrir 25% des besoins en eau de la métropole.

Cette nouvelle usine vient réhabiliter un site déjà existant, la source Morcueil, dans les locaux historique de l'ancienne Lyonnaise des eaux. Cette source avait été fermée en 2013 à cause de la présence de bactéries qui rendait l'eau impropre à la consommation.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Pour lutter contre cette pollution Suez teste donc un nouveau système, fini le chlore, place à des membranes extrêmement fines qui empêchent impuretés mais aussi bactéries de passer.

Le chantier coûte 5 millions d'euros, entièrement financés par l'entreprise Suez qui gère le réseau.



Photo d'illustration © Radio France -

A gauche, Bertrand Camus, directeur général Eau France de Suez est fier de présenter cette innovation technologique à Frédéric Favre, vice-président de Dijon métropole.

Le choix qu'a fait la métropole de Dijon c'est de pouvoir stopper l'alimentation de l'usine en cas de niveau des courts d'eau trop bas, pour préserver la nature. Prendre moins d'eau, quitte même à tout rendre à la rivière pour préserver la bio-diversité, c'est une des facettes de la «gestion raisonnée de l'eau» que veut promouvoir Dijon métropole.

L'usine de traitement d'eau de la source de Morcueil va permettre de filtrer 600 mètres cubes d'eau par heure, ce qui représente un quart de la consommation d'eau de Dijon métropole.



... et s'investit dans la connaissance du fonctionnement de la nappe sud

Conformément à ses engagements au travers du contrat de nappe signé le 19 mai 2016, définissant un programme d'actions pour la reconquête de la qualité de la Nappe de Dijon Sud et améliorer sa protection, Dijon métropole a engagé courant 2017 deux études devant permettre d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la Nappe

Sud et donc sa protection :

- une étude relative aux Aires d'Alimentation des Captages (AAC) de la collectivité sur la Nappe Sud, à savoir les Valendons à Chenôve, La Rente Logerot et les Herbiottes à Marsannay-la-Côte. Cette étude constitue la 5e de ce type engagée par Dijon métropole,
- une étude de « Datation des eaux et des teneurs en Gadolinium de la Nappe de Dijon Sud », pour sa partie située au droit du territoire métropolitain, cette étude ayant pour but notamment d'identifier des secteurs préférentiels de contamination de la ressource par des pollutions urbaines, et permettre ainsi à la collectivité d'engager les actions nécessaires pour les endiguer et permettre d'améliorer la qualité des eaux.

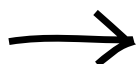
Dans le même temps, Dijon métropole a engagé une procédure de régularisation administrative de ses trois captages, avec d'une part l'obtention en février 2017 des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'alimentation humaine, et ce en accord avec les volumes maximums prélevables définis dans les SAGE de l'Ouche et de la Vouge, et d'autre part la révision des arrêtés

de déclarations d'utilité publique définissant les périmètres de protection de ces trois captages, en tenant compte des nouvelles capacités de prélèvements et des nouvelles connaissances du fonctionnement de la ressource et de son aquifère.

Usine de traitement de la Rente Logerot à Marsannay-la-Côte

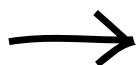


©SUEZ



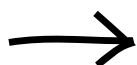
JARDIN DES SCIENCES

- Développer la connaissance et la prise en compte par tous les acteurs des enjeux liés à la préservation de la biodiversité sur le territoire, notamment des insectes pollinisateurs
- Conforter le réseaux des jardins partagés de la ville de Dijon,
- Mise en place d'un réseau de citoyens « observateurs de la biodiversité urbaine » via les programmes nationaux de sciences participatives « Vigie Nature » du Museum national d'histoire naturelle,
- Mise en œuvre du parcours végétal thématisé « de la terre à l'assiette » au sein du parc de l'Arquebuse, en lien avec la Cité internationale de la gastronomie et du vin.
- Poursuite de la renaissance du vignoble de Dijon et des programmes d'agriculture périurbaine



ÉCOQUARTIERS

- Développement de 7 écoquartiers supplémentaires sur Dijon métropole

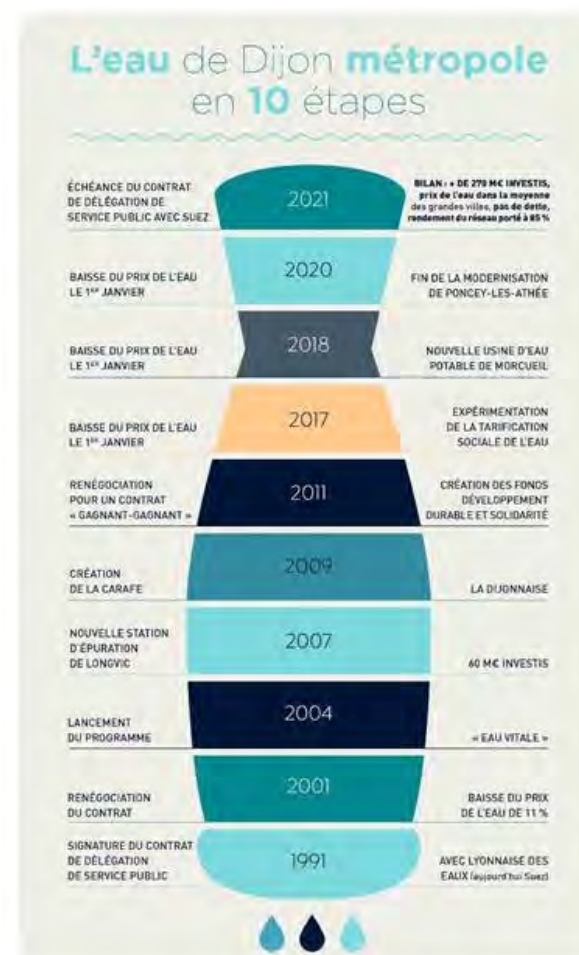


TRAME VERTE ET BLEUE

- Travail avec les communes pour faire de la Trame verte et bleue un corridor écologique



GESTION DE L'EAU





*Épanouissement
de tous les êtres
humains*

*Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires et les
générations*



Finalités

3 & 4



INTRODUCTION



L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

STRATÉGIE

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment. C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole





OBJECTIF 1

ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

3 collectivités décrochent les labels diversité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



CANDIDATURE DES 3 COLLECTIVITÉS AUX LABELS DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Préambule :

Depuis 2001, La Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole œuvrent pour la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations.

De nombreuses actions ont été menées en direction des habitants et des agents de la collectivité avec, pour clé de voûte, la création en 2009 de la Commission extra-municipale de lutte contre les

discriminations et de l'Antenne Municipale et Associative de lutte contre les Discriminations (AMACOD).

En 2017, la Ville de Dijon, son CCAS et Dijon métropole ont souhaité franchir une nouvelle étape en engageant une démarche pour l'obtention des labels Diversité et Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le Label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un Label d'Etat qui vise à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles.

Le Label Diversité, également label d'Etat, a pour objectif de prévenir les discriminations, afin de promouvoir la diversité.

Les deux labels, qui concernent aussi bien le secteur public que le secteur privé, sont délivrés par l'Afnor certification.

L'organisme est labellisé pour une durée de 4 ans renouvelable. Un audit intermédiaire intervient 2 ans après la labellisation.

Cette double labellisation constituera pour Dijon une nouvelle impulsion et une reconnaissance des actions déjà entreprises. Il s'agit également de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Tout au long du projet, les représentants du personnel ont été associés.

LANCEMENT DE LA DÉMARCHE EN 2017 :

- annonce de la démarche au personnel des trois collectivités à l'occasion de la cérémonie des vœux par le Maire-Président (janvier),
- informations aux représentants du personnel lors des comités techniques Ville, CCAS et Dijon métropole (mars),



- constitution du comité de pilotage coprésidé par Madame KOENDERS, Première Adjointe Ville de Dijon, Monsieur DETANG, Vice-président Dijon métropole et Christophe BERTHIER, adjoint délégué à la vie associative, à la fraternité, à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'accessibilité (comité n° 1-mars),
- conclusion d'un marché d'accompagnement de la démarche par la Ville de Dijon pour les 3 collectivités - attribué à Alain Gavand Consultant (juin)
- communication interne et externe (logo spécifique, réseaux sociaux, médias internes entre Nous, EN +).

RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES :

- analyse documentaire complète réalisée par le prestataire, sur la base des documents fournis par les services (juin-juillet),
- entretiens individuels et collectifs menés par le prestataire : environ 120 personnes interviewées, représentatives des services et de la diversité du personnel (âge, sexe...), soit 28 interviews individuelles (élus, les 5 syndicats, les responsables des services clés) et 8 entretiens collectifs (63 agents et 22 encadrants) (juin et juillet),
- remise du rapport de diagnostic et des préconisations : rapport incluant une analyse des risques par critères de discrimination (cartographie des risques), une analyse par grand domaine (RH, communication, usagers, achats...), les recommandations et les actions d'amélioration (structurées par thèmes) (août),

RÉALISATION AVEC LES SERVICES DU PLAN D' ACTIONS SUR 4 ANS, ARTICULÉ AUTOUR DE 10 CHANTIERS :

Le comité de pilotage, avec le prestataire, valide les 10 chantiers composant le plan d'actions (octobre) dont le premier est la formalisation de la politique « la Ville et Dijon métropole engagées en faveur de la « Divers-cité »

- chantier 2 – a: renforcer l'organisation de la diversité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes au sein des 3 collectivités
- chantier 2 – b : adapter spécifiquement la cellule d'écoute aux 3 collectivités
- chantier 3 : poursuivre le dialogue social sur le thème de la diversité et de l'égalité professionnelle femmes-hommes
- chantier 4 : améliorer le tableau de bord diversité et égalité professionnelle femmes-hommes et la traçabilité pour les 3 collectivités
- chantier 5 : poursuivre le rôle d'entraînement des acteurs économiques du bassin d'emploi en matière de non-discrimination et d'égalité professionnelle femmes-hommes
- chantier 6 : communication – sensibilisation - formation
- chantier 7 : faire évoluer le processus de recrutement
- chantier 8 : faire évoluer le processus de gestion de carrière
- chantier 9 : engagements de la commande publique
- chantier 10 : engager des actions spécifiques à la politique diversité et égalité professionnelle femmes-hommes





ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS ESSENTIELS POUR TOUS

MISE EN PLACE DE LA CELLULE D'ÉCOUTE CONFIIÉE À L'AMACOD :

- adoption par les instances délibérantes de la Ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole de la charte de partenariat avec l'Amacod (septembre),
- campagne d'affichage des flyers d'information de la cellule d'écoute dans tous les services de la collectivité,

AUDIT AFNOR :

- 125 personnes auditées, représentant 20 services
- 30 réunions sur 20 sites différents
- remise du rapport d'évaluation initiale le 30 novembre 2017 avec un avis favorable, 8 critères performants et 26 critères conformes. Aucun point d'insuffisance n'a été relevé,
- 19 décembre : création d'une nouvelle délégation d'adjoint à la Diversité, et nomination de Christophe BERTHIER.

En 2018

Les plan d'actions sont engagés !

- Le comité de pilotage le 5 mars valide les 31 indicateurs de mesure, témoins de la progression de la mise en œuvre des actions ; complète le plan de communication pour les célébrations en interne et en externe des labels.
- Rédaction du premier rapport Diversité – année 0 de la labellisation.
- Présentation du dossier en commission de labellisation Diversité le 29 mars 2018 et labellisation officielle le 30 mars 2018.

- Présentation du dossier en commission de labellisation Égalité professionnelle le 29 mai 2018 et labellisation officielle le 1er juin 2018.
- Premières Rencontres Territoriales de la Diversité et de l'Égalité professionnelle le 27 juin 2018, qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions visant à entraîner les acteurs économiques du territoire dans cette dynamique, avec la remise des labels en présence de personnalités engagées.
- En septembre : renouvellement de la charte LGBT+ de l'Autre Cercle par la Ville, et première signature pour Dijon métropole et CCAS
- Engagement d'un vaste plan de formation et de sensibilisation aux thématiques Diversité et Égalité professionnelle, pour tous, avec en priorité les élus Ville, CCAS et Dijon métropole, les 120 agents ambassadeurs de la démarche, les managers, les organisations syndicales et des services dont les ressources humaines.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

OBJECTIF 2

RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ



Service Divia Pouce : mise en place de l'application

Après le lancement expérimental de DiviaPouce sur trois communes de l'agglomération en 2016, le service va être étendu à l'ensemble du territoire métropolitain et permettre de toucher un plus large public. Les mobilités des uns pourront devenir complémentaires aux mobilités des autres. L'arrivée simultanée de l'application permettra en outre d'accompagner cette extension et de créer une « communauté » d'adhérents réunis au sein d'un véritable réseau d'auto-stop organisé sur l'agglomération, qui, de fait, est créatrice de lien social et facilitatrice de mobilités.

Au-delà de créer une offre de mobilité supplémentaire, l'essence de DiviaPouce est de formaliser et de sécuriser une pratique, qui, dans les faits existait déjà dans les communes ou quartiers où la plupart des habitants se croisent et se connaissent, sans pour autant s'apercevoir qu'ils effectuent des trajets similaires. L'auto-stop organisé permet aussi de compléter le service de transport en commun, souvent peu adapté aux déplacements en heures creuses en zones péri-urbaines et très coûteux en zones peu denses, tout en luttant contre l'auto-solisme liées à cette pratique.

L'application permettra, entre autres, de faciliter la mise en relation entre auto-stoppeurs et conducteurs. Ces derniers pourront y inscrire leurs habitudes de déplacements ou bien leurs besoins, en temps réel.

Modernisation et évolution des services vélos

Renouvellement du système de service de location de vélos en libre-service depuis septembre 2017. Ce nouvel équipement plus simple d'utilisation favorise la pratique des déplacements décarbonés sur la Ville de Dijon : l'ensemble de la flotte a été renouvelé, avec de nouveaux vélos et de nouvelles stations ; et le système modernisé, avec désormais la possibilité d'emprunter un vélo en station avec une carte bancaire. Une nouvelle station de 16 places est prévue Place Baraban/Transvaal.

Le DiviaVeloPark de la station Monge a été déplacé à la station CHU-Hôpitaux pour permettre la construction du nouveau parking en ouvrage Monge. Un nouveau DiviaVeloPark sera intégré au sein même du parking en décembre 2018.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

2017 :

26 000 emprunts de Divi Velodi

291 usagers
*(moyenne mensuelle
fréquentation Divia VeloPark)*



RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET LA SOLIDARITÉ

AMACOD



La ville de Dijon, via l'Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (AMACOD), redouble d'efforts pour proposer un service gratuit, efficace, de qualité, de proximité ainsi qu'une écoute humaine et attentive des concitoyens dont les origines, le parcours, les choix ou les orientations sont trop souvent stigmatisés.

Le public concerné par les missions de l'AMACOD est divers et la ville met tout en œuvre pour faire connaître cette antenne associative, notamment auprès des agents de la municipalité et de la métropole.

LE PROJET :

L'AMACOD participe à des événements afin de promouvoir son action dans la lutte contre la discrimination (séminaires, journées d'études, colloques, commissions extra-municipales, événements culturels, etc.) et met en place des ateliers ludiques et participatifs, de sensibilisation auprès des établissements scolaires.

De plus, dans la continuité des actions de prévention contre la discrimination et pour la promotion de la diversité dans les secteurs du public et du privé, Dijon a entrepris d'obtenir les labels «Diversité» et «Égalité professionnelle entre les femmes et les

hommes» en janvier 2018, pour faire reconnaître et connaître les bonnes pratiques en matière de recrutement, d'intégration et d'évolution professionnelle.

Le 30 mai 2018, la Ville, le Centre communal d'action sociale et Dijon Métropole ont obtenu le label « Diversité ». Délivré par l'AFNOR (organisme indépendant), celui-ci certifie les bonnes pratiques en matière de recrutement et d'évolution professionnelle dans le respect de la diversité dans la sphère du travail.

Le 1^{er} juin 2018, elles obtiennent également le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Victime de discrimination ?



service
gratuit

Contactez l'AMACOD
au 0 800 21 3000

Antenne Municipale et Associative
de lutte COntre les Discriminations
C'est chouette la différence !

www.amacod-dijon.fr | amacod



PERSPECTIVES 2019 ET PLUS



69



MOBILITÉS DOUCES

- *Élaborer un plan vélo*
- *Installer des arceaux vélos devant chaque gymnase*
- *Cartographie des cheminements piétons, zones 30, zones 10, zones de rencontres sur l'ensemble du territoire Dijon métropole pour aménager l'espace public*



COOPÉRATION INTERNATIONALE

- *Développer le partenariat international en intégrant les villes jumelées ou des villes volontaires à des projets de grandes ambitions de Dijon métropole (exemple : H2020)*



ACTIONS EN DIRECTION DE PUBLIC

- *Dans le cadre du passage en métropole développement des compétences sociales*



*Dynamique de développement
suivant des modes de production
et de consommation responsables*

© Céline Ragonneau



Finalité

5



INTRODUCTION



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

STRATÉGIE



La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte :

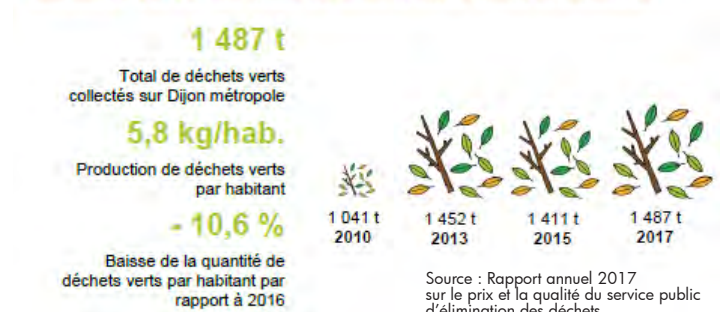
L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Plusieurs actions ont déjà été mises en oeuvre en partenariat avec la Chambre d'agriculture de côte-d'Or telle que :

- l'ouverture fin 2016 d'un Drive Fermier réunissant une vingtaine d'agriculteurs,
- l'achat par les collectivités d'un nombre croissant de foncier agricole de proximité ainsi que de fermes (ex. achat de la ferme de la Motte Giron et de ses 60 ha de terres début 2017),
- l'étude en cours de la réalisation d'une légumerie entre le département, Dijon métropole et l'entreprise d'insertion Idées 21,
- la multiplication des marchés et des lieux de distribution dans la ville, ...

Déchets verts (hors collecte des sapins de Noël et collecte en déchetteries)



Source : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets





OBJECTIF 1

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE
ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

Territoire «Zéro Déchet, Zéro Gaspillage» (ZDZG)

Dijon métropole a été retenue au deuxième appel à projet Territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Ce projet permet de poursuivre les actions engagées dans le cadre du programme local de prévention des déchets et de les faire évoluer vers une démarche d'économie circulaire. Le 'Zéro Déchet, Zéro Gaspillage' est un idéal à atteindre : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités – recycler tout ce qui est recyclable et limiter au maximum l'élimination, et s'engager dans des démarches d'économie circulaire.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



GASPILLAGE

PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

75



France urbaine : un «pacte de Dijon» pour la cohésion urbaine et sociale



Dans les domaines du développement économique, de l'emploi, de l'excellence numérique, de l'habitat, du renouvellement urbain ou encore des mobilités quotidiennes, ce pacte propose plusieurs engagements des agglomérations et métropoles, sans oublier de préciser que l'Etat devra les accompagner. Le pacte expose aussi des responsabilités partagées avec les services publics fondamentaux en termes de jeunesse, éducation, formation, insertion, action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité et justice.

Ce vendredi, dans le cadre du dernier jour des Journées nationales de France urbaine, un « pacte de Dijon » pour la cohésion urbaine et sociale a été dévoilé.

En 2018, plus de 500 élus et techniciens venant de 75 territoires urbains se sont réunis à Dijon à l'invitation de Dijon métropole, pour la deuxième édition des Journées nationales de France urbaine. La politique de la ville a été au centre de nombreux débats ce vendredi dans le cadre du deuxième jour des Journées nationales de France urbaine à Dijon. En ce sens, appuyés par l'expertise de l'ex-ministre Jean-Louis Borloo, Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine, et Jean-Luc Rigaut, président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), ont présenté un « pacte de Dijon » pour « la cohésion urbaine et sociale ». Un document que les responsables des villes, des agglomérations et des métropoles présents ont été invités à signer pour qu'il ait le plus de poids possible auprès du gouvernement.



© Ville de Dijon - Dijon Métropole



PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ET LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE LOCALE

La Recyclade

2017 :

*3,5 tonnes d'objets qui ont
trouvé une 2^{ème} vie dans la
recyclerie*

5 ateliers Upcycling organisés

*1 gratiféria
et
509.9 kg d'objets apportés
dont 72 % ont trouvé une
deuxième vie*

Dijon métropole souhaite prolonger la durée de vie des objets en favorisant la réparation et le réemploi.

Depuis 2009, une convention a été signée avec les Compagnons Emmaüs pour installer un chalet du réemploi dans chaque déchetterie du territoire afin de récupérer les objets inutilisés par les habitants et les revendre via leurs magasins de vente d'occasion. Une nouvelle association c'est créée en 2016, La Recyclade, pour assurer la gestion d'une recyclerie sur le territoire de Dijon métropole en valorisant et en gérant de façon innovante des déchets par la collecte, le tri, la remise en état d'objets, le détournement d'usage et la transformation artisanale ou artistique.

La collectivité a donc signé une convention d'objectifs avec la Recyclade pour soutenir leurs activités :

- Organisation d'une gratiféria par an
- Animations de 10 ateliers upcycling par an
- Et rémunération selon les tonnages vendus en magasin donc détournés

Une bricothèque ouvre ses portes à Dijon

Bricoler sans se ruiner en achat de matériel? Cela va bientôt être possible à Dijon. C'est une excellente nouvelle pour tout ceux qui ont besoin de faire des travaux chez eux : la Recyclade ouvre au mois de septembre prochain sa «bricothèque». Il est possible de louer du matériel à bas prix.

Un espace dédié est en train d'être aménagé dans la boutique. Coût du projet: 6 000 euros. Et c'est justement la somme qui a été allouée par la commission de quartier «C'est un lieu où les gens vont pouvoir emprunter des outillages -une ponceuse, une scie sauteuse- à tout petit prix puisque cela n'excédera pas 5 euros la semaine».



Les ateliers Upcycling

Ateliers Upcycling **GRATUITS**

Dans le cadre du projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Dijon métropole vous propose de participer à des ateliers 'Upcycling' en partenariat avec l'association la Recyclade.

L'objectif est de donner une seconde vie à des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage.

5 ateliers (réservés aux adultes) sont proposés :

- Atelier de création de patères à partir de palettes en bois**
pour apprendre à utiliser différents matériaux recyclés et créer des patères atypiques
Mercredi 28/02, 14h-17h :
Latitude 21
33 rue Montmuzard à Dijon
- Atelier couture**
pour apprendre à transformer votre vieux jean en un sac unique et personnalisé
Samedi 24/03, 14h30-17h30 :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon
- Atelier relooking de petits mobiliers ou objets**
pour maîtriser la technique de pose de feuilles de transfert.
Pour cet atelier, vous devez venir avec votre meuble ou objet personnel à relooker (tabouret, chaise, table de chevet...), et vous pouvez apporter votre propre papier décoratif (papier journal, bande dessinée, carte IGN...)
Mardi 17/04, 14h-17h :
Salle municipale du Cromois
2 avenue du Parc à Quetigny
- Atelier "Comment ça marche ?"**
pour comprendre le fonctionnement d'une cafetière et d'un aspirateur afin de pouvoir les réparer
Samedi 28/04, 14h30-17h30 :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon
- Atelier carton dentelle**
pour découvrir la technique de découpage-collage du carton et fabriquer des formes personnalisées
Mercredi 16/05, 14h-17h :
Latitude21
33 rue Montmuzard à Dijon

Ateliers gratuits et réservés aux habitants de Dijon métropole avec inscription obligatoire : <http://bit.ly/2BxKzcY>
Réservez vite, les places sont limitées (une inscription par personne)

Envie de vous initier à l'upcycling ? Dans le cadre du projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », Dijon métropole, en partenariat avec l'association la Recyclade, vous propose de participer gratuitement à des ateliers réservés aux adultes.

Récup', transformation, créativité et convivialité, sont les maîtres mots de ces rendez-vous bricolage qui seront dédiés à la transformation de palettes en bois et au relooking de petits mobiliers et objets grâce à la technique de pose de feuilles de transfert.

La vocation de ces ateliers sera de donner une seconde vie à des matériaux ou des objets dont on n'a plus l'utilité et de stimuler l'esprit créatif des participants.





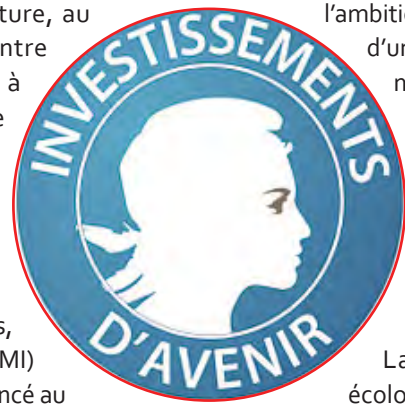
OBJECTIF 2 DIJON TERRITOIRE MODÈLE DU «SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE 2030»

Communiqué de presse du secrétariat général pour l'investissement : Annonce des lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt Territoires d'innovation de grande ambition



Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA)

Signature en présence du Ministre de l'agriculture, au printemps 2017 d'un contrat de partenariat entre l'INRA et Dijon métropole. Cela a donné lieu à la reconnaissance par la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture d'un LIT (Laboratoire d'Innovation Territoriale) en agroécologie. Toutefois, cette reconnaissance n'ouvrant droit à aucun financement d'État, le Ministre a encouragé à ce que les territoires pressentis comme Dijon, Rennes, ... candidatent à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoire d'Innovation de Grand Ambition (TIGA) lancé au printemps 2017 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3). Sur les 120 dossiers déposés en septembre 2017, 40 ont été sélectionnés dont celui de Dijon métropole retenu pour bénéficier d'un accompagnement financier de 6 à 12 mois (expertises financières, juridiques, techniques, ...) pouvant atteindre 400 K€. Un AAP a été ensuite lancé début 2018 pour ne retenir in fine qu'une dizaine de TIGA qui, par la pertinence et la reproductibilité des innovations et des organisations développées, démontreront leur capacité à transformer le territoire ciblé et à rayonner au-delà. Chacun d'eux bénéficiera jusqu'à 50 M€ sur 10 ans.



l'ambition de devenir d'ici à 10 ans le territoire démonstrateur d'un système alimentaire durable servant de modèle aux métropoles nationales et internationales. Cette ambition repose sur une approche systémique touchant à l'ensemble des activités de production, d'échange, de transformation, de distribution et de consommation d'un territoire.

DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ AGRICOLE PÉRI-URBAINE

La métropole poursuit un objectif d'excellence écologique au travers d'actions déjà entreprises en faveur du développement d'une activité agricole périurbaine qualitative et respectueuse des exigences environnementales. Cela nécessite notamment de diversifier les productions agricoles, accroître la part des produits d'identification régionale, développer les circuits de proximité, dans la perspective à terme d'une autosuffisance alimentaire du territoire comme le mentionne le projet TIGA «Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2013».

Dans cet esprit, la métropole s'est portée acquéreur début 2017 de la ferme de la Motte Giron, composée de terres agricoles d'une superficie de 59 ha, ainsi que d'un ensemble immobilier bâti permettant l'installation de deux jeunes actifs, dans des conditions d'exploitation viables, répondant aux conditions d'une agriculture respectueuse de l'environnement et conforme au cahier des charges de la Haute Certification Environnementale. Cela se fait via la poursuite du partenariat étroit engagé avec la Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or, par l'établissement

Le projet de Dijon métropole : **Dijon, territoire modèle du « système alimentaire durable de 2030 »**
Une évolution vers des systèmes alimentaires plus durables s'impose pour protéger et améliorer la santé de l'homme et de l'environnement, et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la biodiversité des ressources. Le bassin de vie de Dijon a

DIJON TERRITOIRE MODÈLE DU «SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE 2030»



d'un bail emphytéotique de 45 ans, la Chambre d'Agriculture étant ensuite en charge d'établir les baux professionnel et le suivi de l'exploitation. Cette acquisition s'inscrit également dans le cadre des actions conduites par Dijon métropole pour la renaissance du vignoble du dijonnais et la reconnaissance d'une appellation « Côte de Dijon », puisqu'elle intervient en étroite complémentarité avec le domaine de la Cras. Le potentiel agronomique de la ferme va en effet permettre de libérer des terres agricoles de moindre valeur agronomique situées au domaine de la Cras, mais qui bénéficient d'un classement « AOC Bourgogne ». Ce sont ainsi des terrains d'une superficie de plus de 35 ha qui pourront être plantés en vignes, dans le cadre d'une démarche de Haute Certification Environnementale, faisant à terme du domaine de la Cras un site

viticole d'envergure. La synergie entre les deux domaines offre l'opportunité de conforter les filières et développer leur typicité, pouvant notamment alimenter les circuits de proximité pour la production, comme pour la distribution : filière de plantation, production et transformation de fruits rouges, comme le cassis (crème et bourgeons), développement de vergers et de leurs débouchés (production de jus), plantation de truffes de Bourgogne, de lentilles, production de miel, développement d'une filière d'élevage de volailles,

Plateau de la Cras



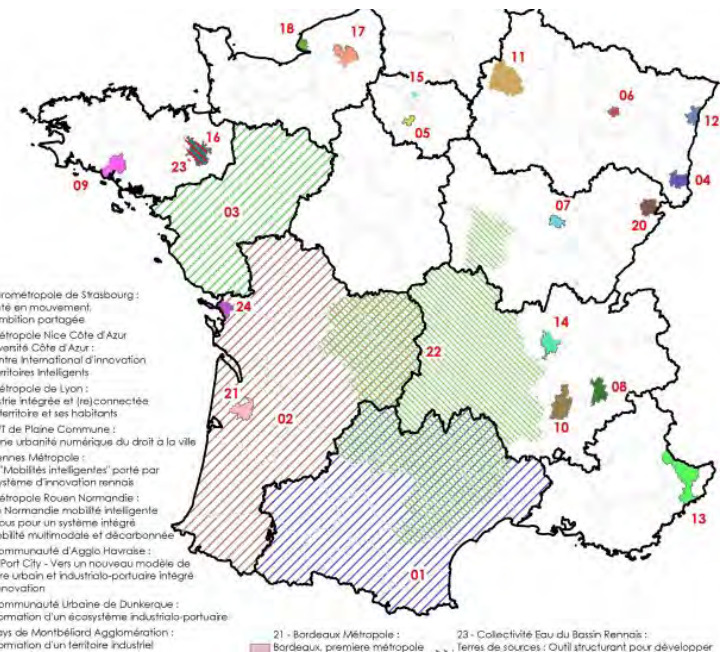
© Ville de Dijon - Dijon Métropole

Janvier 2018 TACTIS

© Copyright - TACTIS - 2018
© Copyright - IGN Paris - 2018

Sources : Secrétariat général pour l'investissement, TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

- 1 - Région Occitanie : Littoral +
- 2 - Région Nouvelle-Aquitaine : Acteurs économiques et citoyens construisent les territoires ruraux responsables et innovants de demain
- 3 - Institut National de la Recherche Agronomique : LI Ouest Territoire d'Élevage
- 4 - Mulhouse Alsace Agglomération : Champs du possible, ville du futur
- 5 - Cœur d'Essonne Agglomération : Cœur d'Essonne, territoire pionnier de la transition agricole et alimentaire en région Île-de-France
- 6 - Métropole du Grand Nancy : Des hommes et des arbres, les racines de demain
- 7 - Dijon Métropole : Dijon, territoire modèle du « système alimentaire durable de 2030 »
- 8 - Grenoble Alpes Métropole : GREAT Grenoble Alps Together L'économie du partage pour la ville en transition
- 9 - Lorient Agglomération : Handicap Innovation Territoire
- 10 - Groupe ARCHER : Valence - Romans, d'un territoire de coopération à la dynamique d'innovation start-up de territoire
- 12 - Eurométropole de Strasbourg : La santé en mouvement, une ambition partagée
- 13 - Métropole Nice Côte d'Azur et Université Côte d'Azur : Le Centre International d'innovation des Territoires Intelligents
- 14 - Métropole de Lyon : L'industrie intégrée et (re)connectée à son territoire et ses habitants
- 15 - EPT de Plaine Commune : Pour une urbanité numérique du droit à la ville
- 16 - Rennes Métropole : Projet "Mobilisés intelligents" porté par l'écosystème d'innovation rennais
- 17 - Métropole Rouen Normandie : Rouen Normandie mobilité intelligente pour tous pour un système intégré de mobilité multimodale et décarbonnée
- 18 - Communauté d'Agglo Havraise : Smart Port City - Vers un nouveau modèle de territoire urbain et industriel-portuaire intégré par l'innovation
- 19 - Communauté Urbaine de Dunkerque : Transformation d'un écosystème industriel-portuaire
- 20 - Pays de Montbéliard Agglomération : Transformation d'un territoire industriel
- 21 - Bordeaux Métropole : Bordeaux, première métropole
- 23 - Collectivité Eau du Bassin Rennais : Terres de sources - Outil structurant pour développer





DIJON TERRITOIRE MODÈLE DU «SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE DE 2030»

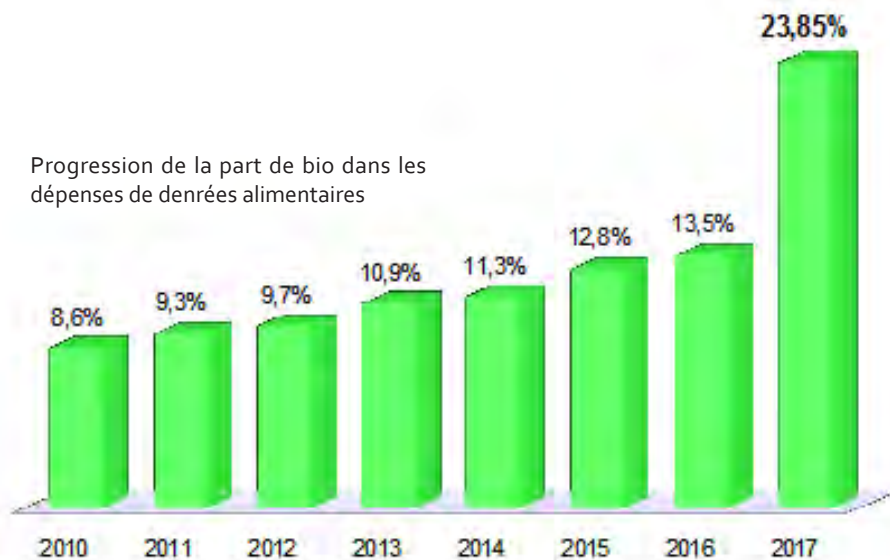
Lutter contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire n'est plus seulement un enjeu de responsabilité écologique et économique : elle est devenue une obligation depuis la loi éponyme du 11 février 2016. Synonyme d'économies sur les coûts de revient, elle va souvent de pair avec une réflexion sur le goût et la variété des plats, ainsi qu'avec l'éducation des enfants. La Ville de Dijon a engagé, en mars 2017, un diagnostic afin de mesurer les marges de progression et de proposer un plan d'action pluriannuel de réduction du gaspillage.

Le diagnostic a été réalisé par l'association Restau'Co, avec un financement de l'ADEME au titre du label « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » dont bénéficie la métropole.

Les mesures proposées sont articulées autour d'enjeux qui conditionnent le succès de la démarche : limitation en amont des facteurs de gaspillage, adhésion de tous les acteurs mobilisés, initiation de la démarche par des actions phares aux effets rapidement mesurables, valorisation des restes et des emballages, et évaluation permanente du projet.

Progression de la part de bio dans les dépenses de denrées alimentaires



OBJECTIF 3

ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction de nouveaux critères environnementaux et sociaux dans la commande publique en complément du Small Business Act

Des clauses de promotion d'insertion et d'emploi ont été introduites dans la commande publique, permettant de développer les compétences, d'ouvrir une nouvelle voie de recrutement et de mettre en place des parcours individualisés de formation.

Dans le cadre de ces clauses, ce sont en tout plus de 300 000 heures réalisées pour 662 salariés concernés. La ville de Dijon a également introduit des critères environnementaux tels que l'utilisation de produits écologiques, la gestion environnementale des déchets de chantier ou bien encore une charte de chantier vert dans les cahiers des charges de plusieurs marchés (denrées alimentaires, matériels informatiques, nettoyage des locaux, transport d'enfants, rénovation du Musée des Beaux-Arts...)

Collecte de bio déchets des professionnels

Depuis mai 2017, dans le cadre d'un test, les professionnels du territoire de Dijon métropole ont la possibilité de faire collecter leurs biodéchets (restes de repas, restes de préparation de repas), dans le cadre de leur contrat Redevance Spéciale Gros Producteurs. Ainsi, une trentaine de structures ont adhéré à la démarche avec environ 10 tonnes de biodéchets collectés sur le premier mois, contre près de 16 tonnes collectées en décembre 2017, soit une augmentation de près de 45%. Au total, ce sont un peu plus de 114 tonnes qui ont été collectées et compostées en 2017 sur 8 mois.

Safaris urbains

Un safari urbain pour s'initier aux sciences participatives... Les citoyens deviennent acteurs pour la biodiversité. Une journée de découvertes et de partage en perspective pour petits et grands. Cette opération offre au public une initiation à trois ateliers ludiques d'observation, accompagné par l'équipe du Jardin des sciences. Dans le cadre de trois protocoles scientifiques d'observation, les participants sont sensibilisés aux actions de "Dijon, c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité". Lors de ce safari urbain, chacun deviendra acteur des programmes de sciences participatives, en s'attachant à toute forme de vie naturelle que l'on découvre spontanément, le but étant de prendre plaisir à de nouvelles découvertes sur la nature et de transmettre aux scientifiques les données relevées. Avec l'appui des protocoles nationaux Vigie nature, développés par le Muséum national d'Histoire naturelle, l'observatoire de la biodiversité urbaine sollicite tous les habitants intéressés. Cette démarche participative et ludique permet à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique et à la préservation de la biodiversité.

TROIS PROTOCOLES À DÉCOUVRIR :

L'« opération escargots » permet d'observer une population diverse de gastéropodes, rassemblés naturellement sous des planches, et de les identifier à partir de photos. L'escargot est également l'un des indicateurs de pollution.

Le protocole « sauvages de ma rue » offre la possibilité d'observer et d'identifier les différentes espèces de la flore urbaine sauvage.

Le protocole « SPIPOLL » est destiné au suivi photographique des insectes pollinisateurs (abeilles, papillons...) pour lequel un appareil photo est nécessaire



81





ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Latitude 21, la sensibilisation à tout âge

Pour l'année scolaire 2016-2017, Latitude21 a proposé 9 expositions. Des événements ont été organisés autour de ces thématiques comme des ateliers philo, photos, des conférences et des visites guidées.



CONSTRUIRE LE LONG DU TRAMWAY : PAROLES D'ACTEURS.

Du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017
L'arrivée du tramway s'est accompagnée d'une modification des règles d'urbanismes avec un nouveau Plan d'Urbanisme Local. En ouvrant de nouveaux terrains à la construction, en autorisant une plus grande hauteur des bâtiments, en supprimant le coefficient d'occupation des sols, en limitant le nombre de places de stationnement par logement ou en imposant la place pour un vélo par habitant, l'éco-PLU a défini une approche nouvelle de l'urbanisme. Cette exposition présente une série d'interviews d'acteurs de ces changements, architectes et maîtres d'ouvrage accompagnées d'une vidéo des bâtiments en question. Une série de panneaux permet d'aller plus loin dans la compréhension architecturale

de ces bâtiments et des extraits plus longs des interviews sont disponibles en audition libre. Cette exposition s'inscrit dans le mois de l'architecture contemporaine en Bourgogne Franche-Comté du 15 septembre au 15 octobre auquel Latitude21 est associée.



VERS UN HABITAT ÉCONOME EN ÉNERGIE

Du 25 octobre 2017 au 24 novembre 2017
Près de la moitié de l'énergie produite en France est consommée par les ménages pour leurs besoins domestiques. Les conséquences sont désastreuses à la fois sur l'environnement, mais aussi pour les occupants dont la dette énergétique et économique ne cesse de croître. Pourtant, vivre dans un habitat économe en énergie, c'est possible ! De nombreuses solutions techniques existent et sont aujourd'hui accessibles à tous.



PORTRAITS D'OISEAUX

Du 2 décembre 2017 au 6 janvier 2018
Avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Côte-d'Or, partez à la découverte des oiseaux de notre région à travers une trentaine de portraits. Découvrez leur mode de vie, ce qu'est la photographie naturaliste,



ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

83



comment les observer sans les déranger. Cette exposition est ainsi l'occasion pour tous les publics de découvrir l'extraordinaire beauté des oiseaux qui nous côtoient au quotidien. Une exposition à découvrir en famille au moment où les mangeoires se remplissent.



QUI SE SOUVIENT DU PEUPLIER NOIR ?
Du 9 janvier 2018 au 3 mars 2018
Dijon célèbre le centenaire de la disparition du gros Peuplier noir, abattu le 15 juillet 1917 lors d'un ouragan. Que reste-t-il de cet arbre « extra-ordinaire » par sa taille et par sa longévité exceptionnelle pour un Peuplier noir ?

Depuis dix ans, patiemment, passionnément, Christiane Côte-Colisson Delacroix reconstitue dans ses carnets de route les traces de cet arbre et décline son motif. Cette exposition vous invite à découvrir l'histoire du Peuplier noir à travers le regard de l'artiste.



ENERGIE
Du 15 janvier 2018 au 31 mars 2018
Cette exposition a pour objectif de présenter les principaux éléments de la problématique afin de construire un regard plus informé sur la question énergétique. En effet, l'énergie est un des principaux problèmes auxquels l'humanité va devoir

s'affronter dans le siècle qui vient. L'énergie a été le moteur de l'extraordinaire développement des sociétés depuis deux siècles, mais le dérèglement climatique ainsi que l'épuisement programmé des ressources fossiles marquent la fin d'une époque.

POP UP, ARCHITECTURE ET NATURE

Du 5 février 2018 au 31 mars 2018

Une exposition produite avec Maurice Mathon, créateur de pop up. Près de 200 pop up d'architecture et de nature mis en lumière pour le plaisir des petits et des grands. Venez découvrir les pouvoirs magiques du papier découpé et plié. Émerveillement garanti.



LES ARCHITECTES S'EXPOSENT

Du 2 avril 2018 au 23 juin 2018

Produite par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté et les maisons de l'architecture de Bourgogne et de Franche-Comté, l'exposition présente l'importance et la vitalité de l'Architecture dans notre Grande Région.

La région compte environ 600 Architectes, tous, bien sûr ne sont pas exposés ici. Chacun est libre de son choix.

De la même manière que les médecins, les bureaux de poste ou autres métiers d'intérêt public, la répartition des architectes sur le territoire est très inégale. Nous notons cependant une recrudescence d'installations de jeunes professionnels en milieu



ENCOURAGER L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

rural. L'image des architectes dans le grand public reste encore marquée par les caricatures d'après-guerre. Il est temps que cela change.

Le métier d'architecte a beaucoup évolué en accompagnant le grand mouvement de renouveau de la démocratie qui anime aujourd'hui nos territoires : à l'écoute des gens, respectueux des sites et des ressources, impliqué dans le développement environnemental. C'est ce que cette exposition vous invite à découvrir à travers la présentation du travail de 80 architectes de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

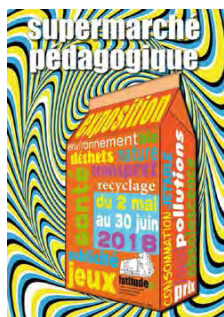


AGIR SUR LE CHAMP

Du 28 avril 2018 au 31 juillet 2018

Que ce soit pour nourrir l'ensemble de la population mondiale, pour notre santé ou pour les impacts qu'elle peut avoir sur notre environnement, notre alimentation pose de nombreuses questions et défis.

Pour y répondre et y réfléchir, Latitude21 a confié la conception d'une exposition à sa jeune volontaire allemande.



LE SUPERMARCHÉ PÉDAGOGIQUE

Du 2 mai 2018 au 30 juin 2018

Plus qu'une exposition, nous vous proposons un jeu ludique au cours duquel vous porterez un autre regard sur nos consommations au quotidien. Sous la forme d'un supermarché rempli de produits factices, cet outil pédagogique conçu par Latitude21 a déjà séduit des centaines d'élèves de l'agglomération.

Réactualisé en permanence, nous vous proposons de venir seul ou en famille réfléchir sur nos habitudes, leurs impacts sur notre environnement et imaginer les alternatives d'aujourd'hui et de demain.

PERSPECTIVES 2019 ET PLUS

85



→ RECYCLAGE ET VALORISATION

- En 2017, ce taux atteint les 53 % (taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole.
Objectif : atteindre 55 % en 2020 avec mâchefers)

→ TERRITOIRE ZDZG

- Le 29 septembre 2016, la collectivité a délibéré favorablement à la contractualisation avec l'Ademe d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) pour mettre en place un plan d'actions sur 3 ans. Ainsi, la collectivité s'engage à réduire de 10% sa production de déchets entre 2010 et 2020 et à atteindre un taux de valorisation matière et organique de 55% d'ici 2020.

→ LATITUDE 21

- PCAET : Dans le cadre de la concertation avec les habitants, LATITUDE 21 et Gaël Derive sensibiliseront les scolaires puis les habitants au changement climatique et aux actions menées par Dijon métropole (élaboration du PCAET).

→ LE POTAGER DES DUCS

- Développement de la ferme maraîchère urbaine de 3 000 m² installée aux portes de la ville

→ TIGA

- Dijon métropole lauréate en 2018 de l'AMI TIGA dont le projet aura un impact sur l'alimentation, le comportement alimentaire et la santé des citoyens bénéficie d'ores et déjà de l'aide l'État pour conduire des études supplémentaires. L'enjeu est de figurer parmi les dix projets retenus, fin 2018, pour intégrer un ambitieux programme d'investissement de 450 M€ sur dix ans.



2018